

5<sup>ème</sup> Rassemblement des  
**ASSISES NATIONALES DU SPORT**



*L'avenir du sport,  
c'est maintenant !*

**CAHIER N° 1**

***SEANCES PLENIERES***

***JEUDI 25 NOVEMBRE 2004***

***VENDREDI 26 NOVEMBRE 2004***

**25-26-27 novembre 2004**  
***Cité des Congrès de NANTES***

# SEANCE PLENIERE D'OUVERTURE

## JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

### *Mots d'accueil*

Claude MAHIER

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bienvenue dans ce magnifique Palais des Congrès de Nantes pour ces 5<sup>ème</sup> Assises Nationales du Sport.

Je fais partie du Collectif National de préparation des Assises du Sport. Des personnalités locales, départementales et régionales vont intervenir ; je vous les présenterai au fur et à mesure. C'est au nom du Collectif National et en mon nom propre, que je vous souhaite la bienvenue ainsi que de bons travaux.

Je demande à Christian PELTIER, le représentant du Collectif Local d'organisation de ces Assises de vous accueillir. Il a avec lui toute une équipe, dont vous avez déjà vu une partie à l'accueil, qui a énormément travaillé depuis plusieurs mois avec ferveur.

Christian PELTIER

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonjour et bienvenue.

Merci à Madame Marie-Françoise CLERGEAU, au nom de l'ensemble des ANS, et notamment du Comité d'organisation local d'être venue auprès de nous pour accueillir et ouvrir ce cinquième rassemblement. Je voudrais surtout vous remercier pour l'engagement que vous nous avez démontré, au nom duquel vous nous avez apporté bien des encouragements et notamment dans les dernières semaines. Merci à la ville de Nantes pour le développement de cette plate-forme de réflexions pour l'avenir du sport.

Les ANS vont positionner certainement une analyse et une prospective du système sport en France qui seront importantes dans les prochaines années. Merci Michel MENARD, du Conseil Général, de nous avoir effectivement accompagnés ; nous avons là aussi un témoignage important de la politique sportive que le département va engager. Merci à la Région, dont le représentant va sûrement nous rejoindre. Je remercie toute l'équipe qui travaille avec moi depuis plusieurs mois, plusieurs semaines mais je ne saurais effectivement ressortir, parmi la vingtaine de ses composantes, davantage l'une d'elles. Nous avons démontré notre capacité, en tant que Collectif, à poser la base de l'organisation et tous ceux qui étaient autour de moi ont montré leur engagement pour servir l'intérêt du sport.

Deux structures nous ont mis à disposition du personnel et je voudrais les remercier ; comme Joël GUIVARCH, de l'Office Municipal du Sport, particulièrement dévoué, qui a beaucoup investi grâce à la mise à disposition, par l'Office Municipal du Sport de la ville de Nantes, de sa logistique, ainsi qu'Isabelle MAURICE, de l'Office Municipal du Sport de Rezé, qui nous a suivi dans les premières semaines, par l'intermédiaire de Jean François BOEDÉC, le Président du Comité Départemental 44 des OMS et lequel a aussi apporté son concours dans le démarrage du comité local.

Tous les ingrédients sont réunis pour que nous ayons un cinquième rassemblement de qualité et nous avons trois jours pour faire vivre cette Cité, pour faire sentir qu'à Nantes un élan existe déjà et doit se traduire pour une évolution du sport

Nous l'avons énoncé lors de la conférence de Presse, Jacques MARCHAND, le Président honoraire de l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs Français, a été très précieux auprès de nous au cours de cette conférence de presse qui fut la démonstration de la mobilisation pour ce rassemblement puisque l'ensemble des autorités locales régionales était présent. Merci à vous journalistes et à Jacques CHANÉAC pour son concours personnel, vous saurez nous faire vivre et rapporter les différents débats que nous allons avoir. Que la Cité des Congrès vive au rythme de ce forum public que nous avons eu à cœur de préparer. Monsieur le Représentant du Ministre, merci de bien vouloir faire remonter auprès de Jean-François LAMOUR l'idée qu'à Nantes il existe un engagement, un élan pour cet avenir du sport. J'espère que nous saurons écrire les pages du Manifeste de Nantes pour l'Avenir du Sport. Merci.

### **Claude MAHIER**

La ville de Nantes est très impliquée dans la vie sportive. On le voit tous les jours dans la presse et on voit aussi que ce Palais des Congrès a déjà reçu de très nombreuses manifestations qui ont trait au sport.

Madame Marie-Françoise CLERGEAU, Maire Ajointe de Nantes, chargée des affaires sociales et de la vie associative et sportive va vous dire quelques mots d'accueil.

### **Marie-Françoise CLERGEAU**

Monsieur le Président des Assises, Monsieur le Vice-président du Conseil Régional, Monsieur le Directeur Régional Jeunesse et Sports, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs. Je suis très heureuse, au nom de Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Député-maire, mais aussi de tous les Nantais, de vous recevoir pour ces Assises.

Vous constaterez au cours de ces trois jours, combien Nantes, sous ses aspects réservés, sait être accueillante. Car un congrès est un moment festif où les idées s'échangent en toute convivialité. Nantes saura vous surprendre, vous étonner et j'espère que vos débats vous laisseront un peu de temps pour l'apprécier.

Nantes a réussi, depuis quelques années, l'alliance du développement et de la qualité de vie. La Loire, un patrimoine vert de premier ordre, mais aussi un urbanisme réfléchi ont construit un environnement à échelle humaine. Vous pourrez aussi constater que Nantes est une ville qui connaît son passé, mais qui est surtout ouverte sur le monde comme toutes les villes d'estuaire, avec de grands événements festifs, éducatifs, culturels, sportifs qui animent notre ville : les Allumés, Royal de luxe, le Festival des trois continents -qui se déroule d'ailleurs actuellement-, la folle journée, les grands événements sportifs comme la Coupe du Monde en 1998 où celle du rugby, bientôt en 2007 ; et puis nous espérons tous également, les Jeux Olympiques Paris 2012, dont Nantes est partie prenante du dossier de candidature puisqu'elle accueillera le Football.

L'ambition de Nantes est donc aujourd'hui de passer un nouveau cap en consolidant sa croissance et en maîtrisant ses effets sur le logement, les déplacements, l'emploi, les services. Nantes se lance un défi, celui d'inventer une nouvelle manière d'habiter la ville et, ce faisant, réaffirme ses valeurs : mixité urbaine et sociale, protection de l'environnement accès aux services publics, culture de l'innovation, dynamisme économique, solidarité pour tous.

Le sport, au même titre que les autres activités associatives, est un ingrédient important, pour ne pas dire essentiel, tant par la diversité des activités que par son aspect éducatif et social fort. Et c'est vrai, le sport et son évolution requièrent une attention particulière tant le maillage dans nos quartiers est important.

La préparation qui vous a conduit à définir le thème de ses Assises, montre à la fois les évolutions nombreuses du sport et les inquiétudes que chacun de nous peut avoir face à ses développements, car les évolutions -sport spectacle, macronisation, multiplication des nouvelles pratiques (sport seniors, sport loisir, sports hors-club)- nous interrogent tous. Elles nous interrogent sur l'avenir des structures de base que sont les clubs. D'ailleurs nous avons fait dernièrement une étude sur le bénévolat sportif auprès des dirigeants et il apparaît clairement que ces nouvelles formes de pratiques bousculent et bouleversent les clubs et leurs dirigeants dans leur fonctionnement traditionnel. C'est en cela que les réflexions des Assises nous permettront, sinon de construire des réponses communes et cohérentes, mais du moins de partager les diagnostics et les expériences. Car ces évolutions nous interrogent aussi, nous collectivités, qui sommes les premiers soutiens aux clubs sportifs.

En effet s'il n'est écrit nulle part que le sport est une compétence communale, personne ne me contredira, si j'affirme que nous, villes, sommes les premiers contributeurs du sport par l'aide aux clubs, en particulier par nos investissements.

En aparté et sans vouloir polémiquer, je crains d'ailleurs que la situation ne s'améliore pas, l'effort de l'Etat pour le sport de masse n'étant pas actuellement une priorité. Un débat prospectif sur l'avenir du sport ne peut donc que nous aider à avancer dans nos réflexions.

Ainsi à Nantes, nous avons défini notre politique sportive, avec des questionnements qui ne vous sont pas étrangers : quelles priorités établir ? Quels modes d'interventions choisir ? Quels risques éviter ? Et à partir de là nous avons tenté d'élaborer les réponses qui nous paraissent adéquates tant par nos moyens que par nos spécificités locales. Nous avons une très forte démographie à Nantes et dans l'agglomération Nantaise et aussi culturellement au niveau associatif, dense et multiple.

Les axes que nous avons définis sont les suivants : développer les grandes politiques d'équipements pour favoriser les pratiques grands publics, soutenir la vie associative pour favoriser l'offre sportive et développer la vie sociale, appuyer et inciter les fonctions éducatives et de solidarité du sport, et soutenir l'excellence sportive nantaise.

Et pour plagier, si vous voulez bien me le permettre, les thèmes de vos Assises, je dirais que l'avenir du sport à Nantes ce sont nos choix d'aujourd'hui, notre capacité à anticiper les évolutions. Je ne doute donc pas que nous entendions dans ces journées beaucoup d'éléments dont nous pourrions nous inspirer. De nombreux ateliers s'interrogent sur la place des collectivités locales dans le système français d'éducation physique et sportive, et nous y contribuerons puisque de nombreuses personnes du Service des Sports participeront aux divers ateliers.

Les valeurs du sport : épanouissement de la personne en société, sport en tant que pratique culturelle de nature éducative et sociale, seront toujours à la base de notre engagement et je ne doute pas que la perpétuation de celles-ci soit l'objectif le mieux partagé de cette assemblée. L'avenir du sport s'inscrit dans ces valeurs et dans notre capacité à les faire s'épanouir maintenant.

C'est pourquoi Nantes est heureuse de vous accueillir et vous souhaite de grandes Assises.

**Michel MENARD**

Madame la Députée, Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, Monsieur le Président, Madame, Monsieur.

Je suis particulièrement heureux d'être présent parmi vous à l'occasion de ce 5<sup>ème</sup> rassemblement des Assises Nationales du Sport qui va se dérouler pendant trois jours à Nantes, dans le département de Loire-Atlantique.

A toutes et à tous, je souhaite la bienvenue et un agréable séjour dans notre département.

Pour la préparation de cet évènement national, je souhaite remercier en particulier les organisateurs et tout spécialement Christian Peltier, coordinateur général du comité local d'organisation et l'ensemble des membres du collectif de pilotage des A.N.S.

Aux côtés des autres partenaires institutionnels locaux que je tiens à saluer, le Conseil Général de Loire-Atlantique se réjouit d'être partenaire de cette manifestation qui constitue un jalon important pour les débats sur les politiques sportives dans notre pays.

L'approche globale des questions relatives au sport et en particulier son accès au plus grand nombre, sa place dans la société ne peut qu'interpeller les élus que nous sommes et inviter les responsables des collectivités locales et des services publics locaux à se joindre à vos réflexions pour toujours mieux répondre aux attentes des publics, tout en préservant les valeurs du sport. Patrick Mareschal, Président du Conseil Général reprendra longuement ces questions à l'occasion de la clôture des ses Assises.

Le thème ou plutôt l'approche choisie cette année « L'avenir du sport, c'est maintenant » m'interpelle d'autant plus qu'en tant que nouveau Vice-président du Conseil Général chargé des Sports depuis mars dernier, j'ai travaillé avec mes collègues ces six derniers mois sur la définition de nouvelles orientations de la politique sportive départementale. A ce titre, notre politique sportive fera l'objet, dès 2005, de plusieurs changements, dont je voudrais vous faire part pour vous informer de nos actions locales à venir, mais aussi et surtout pour vous donner un exemple d'approches nouvelles, différentes, voire novatrices, engagées à l'échelle d'un Conseil Général comme le nôtre. Mais tout d'abord je rappelle ici que si la Loire-Atlantique, depuis 30 ans, a été un département pionnier dans le domaine sportif, nous souhaitons impulser un nouvel élan dans les années à venir.

Le travail des 52 animateurs sportifs départementaux qui couvrent 201 communes rurales, montrent que des moyens humains permanents sont essentiels pour assurer un service public de proximité afin de permettre, sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'éducation sportive pour les jeunes dans le but de leur garantir le développement de l'animation sportive en partenariat avec les associations. Cette équipe est un point fort de notre action institutionnelle, ses missions seront donc renforcées. Une politique sportive départementale doit prendre en compte également les nombreuses problématiques auxquelles nous sommes confrontés et que vous allez aborder dans le cadre de vos débats et échanges qui, je n'en doute pas, seront de très grande qualité.

En premier lieu, je tiens à souligner que le sport pour tous, intitulé de l'une de vos tables rondes, est bien une formule qui inspire d'ores et déjà l'ensemble de notre politique sportive. Les réorientations proposées visent, d'une part, à mieux ajuster notre intervention à la réalité des territoires et d'autre part, à articuler davantage entre elles les différentes actions du Conseil Général : animations sportives en milieu rural, partenariat actif avec le mouvement sportif, soutien aux clubs et athlètes de haut niveau, aide à l'équipement. Afin d'atteindre ces objectifs, la contractualisation entre le Conseil Général et ses partenaires sera privilégiée.

Une action spécifique sera engagée dans les quartiers urbains sensibles jusqu'ici négligés. L'animation sportive en milieu rural sera davantage coordonnée avec l'ensemble des activités sociales et éducatives proposées aux 7-16 ans. Des projets d'animation sportive pendant les congés scolaires, ciblés sur cette tranche d'âge, seront intégrés au contrat de territoires. L'aide au mouvement sportif sera désormais fondée sur des projets négociés sur les quatre ans d'une olympiade, précisant les objectifs, les moyens nécessaires et les modalités d'évaluations des actions. Les comités sportifs départementaux seront aidés dans le cadre de ces contrats d'objectifs.

Une action spécifique de développement des sports de pleine nature sera proposée en lien avec la politique départementale des espaces naturels sensibles et en concertation avec les comités concernés. La Loire Atlantique qui est le 7<sup>ème</sup> département touristique grâce à son patrimoine naturel a voulu, avec les quatorze comités sportifs de pleine nature et les partenaires, promouvoir les activités de pleine nature mais aussi le tourisme vert et les sites patrimoniaux de notre territoire.

A l'occasion de ces Assises Nationales, je souhaite donc vous annoncer la première édition d'un temps fort, fédérateur et festif à l'échelle départementale qui aura lieu en mai 2005, ayant pour nom : « Escapades Atlantiques ».

S'agissant des aides aux équipements sportifs structurants, nous souhaitons les inscrire dans les futurs contrats de territoires, tout en continuant à aider bien entendu les petites communes sur des équipements de proximité. Et le service conseil, qui est très apprécié par les différents maîtres d'ouvrage, sera bien sûr maintenu. Le Conseil Général avait réalisé en 2000, avant les Etats Généraux du sport, un recensement général sur les équipements sportifs. L'observatoire départemental des équipements et des pratiques sportives nous permettra désormais de mieux évaluer les attentes des usagers. Le soutien au sport de haut niveau sera quant à lui contractualisé et lié à la participation des clubs aux actions d'intérêt général et à leurs projets en direction des jeunes. L'aide aux athlètes de haut niveau et aux manifestations sportives sera hiérarchisée et contractualisée. Enfin, nous entendons laisser au mouvement sportif l'organisation des événements de compétition. Ces approches nouvelles visent à accompagner au mieux l'ensemble de nos partenaires, tant les communes que les établissements publics intercommunaux, mais aussi l'ensemble des acteurs associatifs du mouvement sportif et en particulier les comités sportifs départementaux dont le rôle est pour nous essentiel. Permettez-moi d'insister sur le fait que le Conseil Général de Loire-Atlantique souhaite favoriser la complémentarité entre le sport de masse et l'excellence sportive jusqu'au haut niveau. Il est impératif que les sportifs, les jeunes notamment, puissent être inspirés par des sportifs exceptionnels - et nous en avons de nombreux en Loire-Atlantique- mais notre politique publique doit soutenir particulièrement le sport non marchand et la pratique sportive en général. Enfin, je profite de ces Assises pour vous dire aussi que la Loire-Atlantique est un département où l'on aime le sport, les sports en général.

A travers notre action de soutien à la formation des cadres bénévoles, à qui je souhaite rendre hommage ici ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles du monde sportif du département, nous avons apporté notre soutien à 188 clubs cette année. Notre département avait initié dès 1990 des actions dans ce domaine, là encore il nous faudra innover. 50 associations dans 26 disciplines représentant 12 200 licenciés sont aidées par le Conseil Général. 300 événements de niveau national ou international, dans 40 disciplines, ont eu lieu dans notre département. Nous aidons aussi nos athlètes olympiques, paralympiques ou de haut niveau international. Parlant des sportifs de haut niveau, je souhaite ici saluer la performance de Damien Seguin aux jeux paralympiques en voile qui a obtenu une médaille d'or. Cela me permet de rappeler aussi, que notre volonté de reconnaissance du développement du sport pour les personnes en situation de handicap est très grande.

La lutte contre le dopage, la mixité dans la pratique sportive, l'intégration sociale par le sport, l'offre de sport dans les quartiers urbains sont autant de sujets auxquels nous sommes très attentifs.

En conclusion, je voudrais rappeler que le partenariat fondamental qui unit les collectivités locales, les grands réseaux d'acteurs associatifs du sport, comme les plus modestes clubs, est aussi basé sur la réflexion et la prise de responsabilités communes. Ce partenariat permet de tracer les perspectives des activités sportives dans notre pays tout en restant fidèle aux valeurs de la solidarité, de la démocratie et de la république.

Je vous remercie.

**Claude MAHIER**

Merci Monsieur MENARD.

Nous attendions bien évidemment un représentant du Conseil Régional qui est un partenaire important dans la réalisation de ces Assises, mais Monsieur Alain GRALEPOIS, Président de la Commission Culture et Sport, n'était pas sûr de pouvoir se libérer. Néanmoins, nous l'en remercions bien vivement et espérons qu'il pourra nous rejoindre dans la journée.

Christian PELTIER me disait aussi qu'il avait juste omis de dire un mot pour les exposants tout à l'heure, ce sont effectivement des partenaires de ces Assises et nos remerciements leur sont donc également acquis.

Nous avons espéré jusqu'au dernier moment que Monsieur Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, serait avec nous. Il nous avait annoncé qu'il pensait nous rejoindre si son emploi du temps le lui permettait. Malheureusement, un calendrier très chargé ne lui en a pas laissé la possibilité.

J'invite Monsieur THIOLAT, représentant de Monsieur le Ministre, à prendre la parole.

**Monsieur THIOLAT**

Madame la Députée, Monsieur le Vice-président du Conseil Général, Monsieur le Président des Assises Nationales du Sport, Mesdames et Messieurs les présidents des différentes composantes des Assises, c'est avec plaisir que je participe à l'ouverture de vos 5èmes Assises Nationales et en tant que représentant de Monsieur Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qui a été dans l'impossibilité de pouvoir participer à vos travaux.

Il m'a demandé à cette occasion de porter témoignage de l'intérêt que porte le Ministère aux réflexions que vous menez, à celles qui ont été menées au cours des quatre précédentes Assises et de retracer, à cette occasion, à travers les orientations qui sont celles du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, ce qu'il y a de réflexions communes et d'intérêts communs face à l'évolution des pratiques sportives.

Et tout d'abord, à travers le programme que vous avez composé pour ces trois jours, la question de la pratique sportive pour le plus grand nombre interpelle effectivement chacun des acteurs puisqu'elle pose la question de l'accessibilité des pratiques d'un point de vue technique, mais, bien évidemment, d'un point de vue économique et je dirais d'un point de vue culturel. Comment puis-je accéder aux pratiques sportives en fonction de mon parcours de vie et du milieu dans lequel je vis ?

A cet égard, les actions qui sont menées dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les clubs valides constituent l'un des axes prioritaires de l'action du Ministère, tout comme l'accès à la pratique sportive des jeunes filles et des femmes en est également un élément substantiel.

La dimension de l'accessibilité sociale et de l'accès à la pratique des publics défavorisés constitue également un élément substantiel sur lequel il convient, régulièrement, de s'interroger pour concevoir de nouvelles modalités d'accès.

Enfin l'ensemble de nos co-citoyens, sans doute en raison de l'évolution même de la vie dans notre société, est attentif et demandeur de pratiques sportives de nature, ce qui génère inévitablement des questions d'environnement et plus généralement de développement durable.

L'ensemble de ces actions, que je définis dans le cadre général de pratique sportive pour le plus grand nombre, s'articule bien autour d'une volonté, d'une finalité qui est celle de l'accessibilité dans ces différentes composantes. Lorsque le Ministère met en œuvre ces politiques il le fait en coopération décentralisée, tant avec les collectivités locales qu'avec le mouvement sportif et la déclinaison de ces différentes instances. A cet égard, le collectif que vous représentez, composé des diverses organisations du mouvement sportif, mais avec une identité particulière, fait de vous des acteurs tout à fait privilégiés. Mais au-delà de l'action et des orientations qui se traduisent en terme d'action, un certain nombre de réflexions constituent de véritables interpellations à l'égard de l'ensemble des acteurs du mouvement sportif. Compte tenu de ce regroupement sur trois jours, il y a matière à enrichir la réflexion, et d'ailleurs, il n'y a pas de hasard, ce que je vais citer figure bien dans vos travaux.

Les actions menées par le Ministère pour faciliter l'accès aux responsabilités mais également pour favoriser le renouvellement des générations dans les associations, qui constituent le réceptacle privilégié du développement du sport, sont bien des éléments d'interpellation devant ouvrir sur une réflexion, sur la recherche de modalités nouvelles.

De même, au retour des Jeux Olympiques, et plus précisément, au début de la nouvelle olympiade, l'évaluation et le regard qui est apporté sur la politique du sport de haut niveau doivent interpeller l'ensemble des acteurs, et le Ministère compte bien, effectivement, les mener en ce sens.

Enfin, sur l'ensemble du territoire, je veux parler du recensement des équipements sportifs, orientation qui était issue des Etats Généraux. Au-delà de l'usage qui peut être fait du recensement, par les collectivités locales, pour la rénovation des équipements, il y a à travers cet objectif (qui sera mené avec le mouvement sportif et avec les collectivités locales), la possibilité, à partir de cette photographie exhaustive de l'ensemble des équipements du territoire national, de pouvoir concevoir des politiques.

Nous sommes là effectivement au cœur même, à la fois, du thème que vous avez retenu, « l'avenir du sport », mais, également, de la dimension prospective.

Cela est peu de dire que le sport est sorti de la bulle qui le mettait à l'écart de l'évolution sociale, économique et politique. Cela fait longtemps que des évolutions et des ruptures sont venues traverser le champ du sport, j'en citerai trois que je trouve très significatives : le développement de la marchandisation et la professionnalisation, l'émergence de nouvelles pratiques depuis une vingtaine d'années, le bourgeoinement et le métissage des pratiques, la combinaison entre les différentes pratiques sportives, et enfin, le recours à des politiques publiques du sport pour mener des actions que l'on peut parfois qualifier d'instrumentalisation du sport.

De ces trois ruptures ou évolutions, il y a effectivement, à la fois, à craindre et à espérer ou, pour le dire autrement, puisque vous vous engagez dans une réflexion prospective, il y a des menaces et des opportunités.

Alors, Mesdames et Messieurs, pour ces trois jours d'Assises Nationales du Sport, je souhaite effectivement que vous puissiez dégager les tendances lourdes, identifier les faits porteurs d'avenir, concevoir des scénarios, en un mot, que vos Assises soient une vraie réussite et donnent lieu à un travail fructueux. Je vous remercie.

**Claude MAHIER**

Merci à vous, Madame et Messieurs, d'avoir eu ces propos chaleureux et très agréables pour nous, mais aussi surtout d'avoir adhéré à cet esprit des Assises Nationales du Sport.

Pour lancer les travaux, je vous invite à regarder la vidéo, dont la construction s'est faite avec les moyens des organismes qui participent à ces Assises de façon permanente. Jacques HUMBERT fait partie de la FSGT et c'est avec les moyens de la FSGT que cette vidéo a été réalisée.

**Jacques HUMBERT**

Pour commencer à préparer ce rassemblement, nous avons cherché quelle nouveauté nous pourrions mettre en œuvre et l'idée est venue de s'approprier un moyen d'expression nouveau, la vidéo, de l'idée de départ jusqu'à la conception du projet et à sa réalisation.

Les moyens techniques - caméra, son et éclairage - ont été mis à notre disposition par la FSGT. Vous allez donc voir un travail amateur. S'il y a parmi vous quelques cinéphiles, ils devront faire preuve de beaucoup d'indulgence.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ces limites, ce qui est caractéristique des Assises Nationales du Sport, c'est que d'abord c'est un travail gratuit, même s'il vise l'enrichissement de tout le monde. Autre caractéristique, c'est que parmi les quinze intervenants que vous verrez dans cette vidéo, un bon nombre sera dans la salle. Cela veut dire que tous ceux qui sont dans cette salle pourraient être sur la vidéo ; c'est aussi une caractéristique des Assises Nationales du Sport de faire que ce soit toujours ceux qui sont les intervenants, où qu'ils soient, qui puissent avoir la parole.

La méthode que nous avons utilisée est celle de l'entretien. Les quinze personnes interviewées ont chacune leur champ spécifique ; nous ne sommes pas allés dans un objet qui visait à préparer une interview, nous connaissions le champ sur lequel se déployaient leurs compétences, nous avons une question d'entrée et s'est mis en place un jeu d'interactivité entre eux-mêmes et les Assises Nationales du Sport qui pilotaient cette rencontre.

L'objet même de la vidéo est de vous mettre « en appétit » pour que cela vous donne effectivement envie d'être des participants immédiats aux ateliers qui vont suivre.

# *Ouvrons le débat*

Transcription intégrale des propos tenus  
lors de la projection vidéo

## *POINTS DE VUE...*

**Lucille, lycéenne**

Depuis que je suis à l'école, mes heures d'EPS diminuent d'année en année. Pendant l'année de ma seconde, je n'ai pas eu d'EPS du tout !

**Valéry ARRAMON, animatrice « bébés dans l'eau »**

L'Education Physique et Sportive à l'école me semble nécessaire mais, en même temps, en tant que maman, je ne m'y intéresse pas directement. Je n'ai pas le souci de savoir si cela se passe bien.

**Serge REITCHESS, Professeur EPS, éducateur de rugby**

On a quand même d'abord quelques signes de grave inquiétude, puisque l'on s'intègre dans la politique de l'éducation nationale, et les remontées d'informations sont inquiétantes, à la fois sur la suppression de postes au cours du CAPES, avec les 550 postes en moins qui étaient au concours cette année, et également les questions essentielles d'installations sportives depuis la décentralisation, depuis l'année 81-82, où tout montre que les besoins ne sont absolument pas en adéquation avec les horaires nationaux.

**Valéry ARRAMON, animatrice « bébés dans l'eau »**

En tant qu'animateurs, nous sommes fortement responsables de l'association, que ce soit les bénévoles ou les salariés actuels et les dirigeants, parce que nous avons lâché le terrain des valeurs pour être sur une dimension beaucoup plus de services. Il existe un mouvement du sport marchand qui est certainement en base de fond, mais justement face à ce mouvement-là, nous aurions dû être plus agressifs et ne pas laisser tomber la garde.

**Daniel VAUBAILLON, animateur plein air**

A partir du moment où l'on parle de démocratisation des activités de pleine nature, cela a une conséquence ; cela ouvre un marché potentiel énorme et donc un certain nombre de grandes sociétés financières trouvent rentable d'investir dans ces activités. Par conséquent, il y a un risque à terme de voir s'opérer de nouveau une sélection par l'argent.

**Michel RAT, ancien international de basket**

Les valeurs éducatives, qui sont à l'origine de la création de l'activité basket-ball risquent-elles de se diluer, de se perdre, avec l'évolution actuelle de ce sport ?

**Gilles LEPROUST, maire adjoint aux sports**

Effectivement aujourd'hui, toutes celles et ceux qui interviennent sur le champ des activités physiques et sportives, ont à s'interroger sur l'avenir du sport dans notre pays puisque le sport, comme toute activité humaine, est traversé par la marchandisation excessive.

**Daniel VAUBAILLON, animateur plein air**

Par exemple, il y a eu un colloque au Sénat l'année dernière où il a été, d'une façon très abrupte, expliqué qu'après tout on payait pour pouvoir admirer le patrimoine culturel, pour pouvoir entrer dans les musées, et qu'il n'y avait vraiment aucune raison que le patrimoine naturel ne soit pas l'objet d'un système de péage.

### **Jean-Luc ROUGE, champion du monde**

La vie associative a du mal à lutter contre l'esprit de consommateur des clients sportifs. Dans un club associatif, on a ce que l'on amène ; aujourd'hui une certaine mentalité s'est développée et il n'est pas facile de trouver cette adhésion.

### **Marie-Hélène RAFFANEL, animatrice grand club omnisport**

Du point de vue affaiblissement de la vie associative, on observe de nombreux signaux. Par exemple, de l'usure au niveau activité ou engagement bénévole, on le ressent, il y a un fort renouvellement de bénévoles depuis cinq ou dix ans, peu de sections nouvelles se développent, donc il n'y a pas cette dynamique-là. Du côté initiative associative, on sent bien aussi que ce que l'on a fait ne va pas, ne correspond pas à la réalité et qu'il faut imaginer autrement la vie associative. Il me semble que nous sommes à un tournant.

### **Michel RAT, ancien international de basket**

Les pratiquants, d'une façon très large, veulent pratiquer pour « s'esbaudir », comme on disait autrefois, avoir du plaisir à se mouvoir ; ils cherchent peut-être à avoir du plaisir pour se dépasser un peu individuellement parce qu'il existe beaucoup d'activités individuelles. Pour les sports collectifs, se divertir et se dépasser avec d'autres, s'affronter à des adversaires, dans un « quatre contre un », est de plus en plus difficile. On constate une chute de licenciés.

### **Gilles LEPROUST, maire adjoint aux sports**

On se rend compte que le rôle de l'Etat, depuis des années, est marginal par rapport aux réponses à des besoins, ce qui conduit à aggraver les inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

### **Farid BENSIKHALED, pratiquant, entraîneur de football**

Je joue dans une équipe senior à un niveau départemental ; notre entraîneur est bénévole et ne touche pas un franc de rémunération. Les trois quarts de l'équipe première, dans laquelle je joue encore, sont tous entraîneurs de jeunes dans le club et ne touchent pas un franc de rémunération pour le faire. Il n'y a pas de prime de match et nous sommes des extra-terrestres au sens où les joueurs des autres clubs émargent autour de 30, 40, 50 euros de prime de match. Il y a dix ans, ce n'était pas comme cela.

### **Michel RAT, ancien international de basket**

Pour revenir aux valeurs éducatives, qui étaient le sens premier de l'intervention, on constate effectivement une rupture...

### **Dany BOUTEILLER, pratiquant de cyclisme**

La pratique se fait en fonction de la marchandisation, c'est-à-dire « je viens, je paye ma licence, y compris si je ne pratique pas » - on le voit de plus en plus - « je consomme et je m'en vais ». Mais les pratiquants réels, assidus, sont de moins en moins nombreux.

### **Guy AZEMAR, médecin du sport**

Bien sûr, je suis ravi, quand je vais trotter dans les bois, de voir des gens de tous âges qui courent, c'est merveilleux. J'ai vu ce phénomène se produire progressivement. Mais c'est quelque chose qui s'est fait au sein des familles où des personnes, arrivant à un certain âge, ont senti que cela pouvait leur apporter beaucoup de développer leur endurance, combattre peut-être des stress. Quant à l'obésité, elle touche des gens qui n'arrivent pas à participer à cela et qui se sentent incapables d'entrer dans ce fonctionnement, qui sont exclus de cette dynamique conduisant à entretenir son corps. Ils ne savent pas comment rejoindre ce courant-là dans la mesure où ils sont partis sur la mauvaise voie. Tout de même, je les perçois comme moins nombreux.

**Grégory MALEYRAN, pratiquant de hand ball**

Maintenant, tout est fait pour l'élite, la compétition touche de plus en plus les enfants de 12-13 ans qui veulent devenir les meilleurs, mais ce n'est pas forcément le but premier de nos apprentissages. Pour moi, la haute compétition, ce n'est pas forcément bon.

**Guy AZEMAR, médecin du sport**

Ce qui me préoccupe le plus dans ces sports où l'on commence tôt, c'est de constater que c'est plutôt l'ambition ou les rêves des parents qui ont entraîné les enfants à faire cela et les critères de débats entre les parents et moi, c'étaient ceux-là. A-t-il les conditions qu'il faut pour réussir, au sens de la compétition, parce que ce sont des sports pour lesquels souvent, dans les clubs, il y a peu de place et où l'on sélectionne très tôt. Ils entrent dans cette filière compétitive très tôt et, à ce moment-là, les contraintes qu'ils connaissent risquent des les perturber beaucoup, sur le plan comportemental et psycho-affectif.

**Dany BOUTEILLER, pratiquant de cyclisme**

Dans une société où tout est axé sur la médiatisation, bien évidemment, ce qui sert à faire de l'argent, c'est le sport de haut niveau. On sait où il mène, au dopage, à la mort. Il est clair que cela a des répercussions. Je travaille avec des enfants et lorsque je dis que je pratique le cyclisme, il faut commencer par se justifier, sans toujours convaincre, du fait que nous n'avons pas recours à des produits dopants.

**Guy AZEMAR, médecin du sport**

En ce qui concerne l'accès aux produits dopants, il est sûr qu'actuellement nous avons du mal à nous protéger, d'autant que c'est par Internet que l'on obtient tout ce que l'on veut. C'est ainsi que se sont fait piéger beaucoup d'athlètes français, quelques-uns beaucoup moins qu'ailleurs, mais en France c'est ainsi que cela arrive.

**Dany BOUTEILLER, pratiquant de cyclisme**

Il y a des parents qui, tout comme leurs enfants, ne veulent plus venir pratiquer dans les clubs à cause justement de cette peur des répercussions du dopage et, en plus, quand on pratique sur la voie publique, il y a les dangers liés à la route.

**Serge REITCHESS, Professeur EPS, éducateur de rugby**

Le rugby, pour survivre, ne peut pas se soustraire aux exigences de professionnalisation. En même temps, ces exigences sont aussi des exigences de moyens financiers, c'est aussi la question de savoir si c'est une marchandise ou pas. Apparemment, il existe un débat sur ce sujet et nous sommes sur « le fil du rasoir ».

**Guy AZEMAR, médecin du sport**

La compétition économique et la compétition sportive ont quelques effets réciproques, et surtout la compétition économique récupère la compétition sportive, la contamine en quelque sorte. C'est clair.

**Gilles LEPROUST, maire adjoint aux sports**

C'est bien, je suis pour accueillir les Jeux Olympiques, mais je suis surtout pour que la France soit retenue. Si tel était le cas, cela correspondrait à un développement sans précédent des pratiques des activités physiques et sportives.

**Farid BENSIKHALED, pratiquant, entraîneur de football**

J'ai regardé les Jeux Olympiques, un peu comme tout le monde, c'est-à-dire à la fois avec admiration, quand c'était assez beau, quand il y avait une dimension esthétique et avec beaucoup de méfiance aussi par rapport à l'argent, au dopage ; tout cela fait que l'on a une position un peu ambiguë.

**Muriel HURTIS, championne du monde, médaillée d'argent J.O. Athènes**

Cela a toujours autant de prestige. Pour les athlètes, c'est vraiment l'événement à ne pas manquer, l'événement à faire et à pratiquer. Donc, les Jeux restent quand même quelque chose de particulier pour un sportif.

**Grégory MALEYRAN, pratiquant de hand ball**

J'ai participé aux Jeux Olympiques en tant que spectateur à Athènes et c'était un événement à vivre, quelque chose d'inoubliable. Tout le monde se sourit, tout le monde est agréable envers les autres, il n'y a aucune animosité. C'est vraiment très sympathique. On n'a pas eu le temps de se promener dans la ville, de croiser les gens sur les lieux de compétitions, jamais en dehors. On n'a pas le droit de rentrer dans les stades avec certaines marques d'eau minérale et de boissons gazeuses, on est obligé d'avoir les boissons officielles des Jeux Olympiques. Ce qui m'a un peu choqué, c'est que l'on était systématiquement fouillé. Cela n'empêche pas de faire la fête ; une fois passé dans l'enceinte, ça va, mais cela peut mettre mal à l'aise certaines personnes.

**Muriel HURTIS, championne du monde, médaillée d'argent J.O. Athènes**

Quand on parle des Jeux, on ne pense pas forcément à l'éducation, on pense plutôt à la performance, aux résultats. Le sportif de haut niveau va aux Jeux pour y faire un résultat, pour arriver premier, pour gagner, avant tout pour lui et peut-être pour son entourage, sa famille. Je ne pense pas que la réflexion aille au-delà de cela.

**Jean-Luc ROUGE, champion du monde**

Le fait d'avoir comme seul objectif les médailles, cela met la pression, ce n'est pas forcément une bonne chose. On assure, on essaie d'être toujours au maximum de soi-même, mais ce qui est le plus important au-delà de la médaille, c'est de se battre et d'aller au bout de ses propres possibilités. C'est cela qui est le plus important. Qu'il y ait médaille ou pas, ce n'est pas excessivement important. Ce qui l'est, c'est d'être au mieux de soi-même. Alors, bien sûr, pour la comptabilisation des médailles pour la France ou pour une fédération, c'est important, on arrive à se classer comme cela. D'ailleurs, j'arrive maintenant même à relativiser, quand on voit par exemple que l'athlète qui était champion olympique pour la Grèce aux J.O., ne parle pas grec mais russe.

## ***ANALYSES...***

**Valéry ARRAGON, animatrice « bébés dans l'eau »**

J'ai essayé d'analyser la situation puisqu'en fait, moi, je suis arrivée dans ce club il y a une quinzaine d'années. A l'époque, c'était des personnes de « l'ancienne garde », des gens qui étaient à l'origine de ce club, qui l'avait créé et en fait il y avait un tout autre discours. Je pense que ces personnes s'étaient battues pour que ce club existe, sur les valeurs. C'était un club de bébés nageurs et à l'époque les bébés nageurs, cela n'allait pas de soi, donc il a fallu se battre contre les pouvoirs publics, faire tout un tas de démarches au niveau de la santé, etc, pour permettre aux enfants d'aller dans l'eau. Cela a donc été un combat et ces personnes étaient porteuses de ce combat, de ces valeurs. Des personnes à la base de ce mouvement ont cédé la place et les autres qui sont arrivées n'ont pas eu à se battre, n'ont pas les mêmes motivations et, en fait, petit à petit, les valeurs ont été laissées de côté.

**Daniel VAUBAILLON, animateur plein air**

Je pense que cela peut résister avec même des résultats puisque, par exemple, sur la gratuité des secours, la loi de modernisation de la sécurité civile, qui vient d'être votée en juillet, malgré ses imperfections, a rétabli en quelque sorte la prise en charge par les départements, les frais de secours. Donc, normalement, au bout de quelque temps, le fameux article 54 qui permet aux communes de se faire rembourser les frais engagés en matière de secours sur leur territoire, devrait devenir obsolète.

**Patrick MIGNON, sociologue**

On estime que 80 % de la population ont une activité physique ou sportive, donc une croissance. Quand il y a croissance, on peut se demander, quand on est arrivé à ce type de croissance, si on est arrivé à terme.

**Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Le sport centré sur la compétition, sur le résultat, rejette toute une catégorie de pratiquants qui ne se retrouvent pas dans cette forme de pratique, encore plus qu'avant.

**Patrick MIGNON, sociologue**

Une tendance très forte de la pratique physique et sportive, c'est qu'elle est très liée à la notion de plaisir personnel, de volonté de se sentir bien dans sa peau.

**Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Le sport pour tous, à mon avis, existe plus aujourd'hui que dans les années 70. Le problème, c'est qu'il est souvent conçu et réalisé dans les mêmes formes et les mêmes pratiques que les pratiques dites sélectives.

**Patrick MIGNON, sociologue**

Certaines formes d'engagement sportif vont rentrer en contradiction parce que si l'on fait du sport, il va falloir forcer un peu la mécanique, nécessairement. Or, ce que l'on attend d'un sport, ce n'est pas de forcer la mécanique, c'est finalement de se faire plaisir.

**Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Oui, le marché s'est emparé du besoin de pratique, tout ce que l'on met derrière les pratiques dites de loisir, etc, mais je pense que le besoin continue d'exister de pratique en association. Le problème, c'est que les associations ont été pénétrées par les manières de faire du système privé et on va préserver dans ces pratiques dites pour tous, une conception associative adaptée à ces pratiques-là.

**Patrick MIGNON, sociologue**

Alors, on parle de consumérisme et c'est vrai que cela s'oppose par exemple à ce qu'est l'histoire des associations sportives, qui est une tradition de militantisme. Tout cela s'organise. De plus, on sait bien qu'une association, notamment quand elle est composée de militants, aura tendance à demander aux gens un peu plus que ce qu'ils avaient envie de faire, donc là aussi, cela peut être la mauvaise surprise quand on arrive : « on ne savait pas qu'entrer dans un club supposait telle ou telle chose » et quand on est habitué à fonctionner ensemble, on a quelque fois du mal à faire rentrer les personnes qui sont un peu tièdes, pas complètement décidées à jouer le rôle de l'engagement.

**Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Je pense qu'il est toujours possible aujourd'hui, dans la vie associative sportive, de faire participer l'associé, les pratiquants, les adhérents, les membres, à la vie de l'association. Il faut s'adapter aux évolutions du mode de vie des gens et s'organiser en conséquence.

**Marie-Hélène RAFFANEL, animatrice grand club omnisport**

En même temps, quand on dit qu'il n'y a pas de bénévoles, et quand on voit dans les activités la richesse des gens, comment ils continuent quand même de rentrer dans les activités, même si c'est moins qu'avant ou de façon différente, je pense qu'il y a beaucoup de raisons d'espérer.

### **Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Si, dans les groupes d'activités, on passe par des processus qui consistent à faire confiance aux pratiquants, à les responsabiliser, à animer la responsabilisation, à faire des actions de formation et à soutenir leur activité, à faire que cette activité ne leur coûte pas trop financièrement, parce que l'on n'est plus dans des modes de vie, où aujourd'hui cela peut coûter cher aux gens, il est toujours possible d'avoir une activité qui responsabilise les pratiquants dans la vie associative.

### **Grégory MALEYRAN, pratiquant de hand ball**

Je me sens mieux dans mon rôle d'éducateur maintenant avec les enfants plutôt que comme pratiquant. Cela a pris une dimension plus importante pour moi, l'enseignement aux enfants.

### **Serge REITCHESS, Professeur EPS, éducateur de rugby**

Les élèves réussissent à faire une différence de manière très contradictoire et très lucide, notamment pour les élèves les plus en difficulté, notamment pour les filles qui ne réussissent pas ; mais à partir du moment où on arrive à leur donner une exigence, tranquille, mais avérée, un mode d'emploi explicite pour leur réussite, la transformation se fait en l'espace de quelques semaines.

### **Lucille, lycéenne**

Déjà, au niveau du lycée, on fait beaucoup de choses avec l'UNSS, on a plein de projets qui sont en cours, donc si on devait tout arrêter du jour au lendemain, cela ferait un vide. Pour nous, il est important d'avoir ce moment-là au lycée, c'est l'occasion de pratiquer avec les copains, et de voir un côté du sport différent de celui que l'on a dans un club. Le club est plus tourné vers la compétition ; on va plus travailler sérieusement pour progresser, alors qu'à l'école, on va être là aussi pour progresser, mais différemment, pas pour faire des compétitions, juste pour le loisir.

### **Valéry ARRAMON, animatrice « bébés dans l'eau »**

Quand on met les enfants dans l'eau, notre objectif est qu'à la fois ils découvrent le milieu aquatique. Mais c'est aussi par la suite, s'ils ne restent pas dans l'eau, si l'enfant va dans une autre activité sportive, l'essentiel est qu'il met un pied à l'échelle d'une activité sportive. Pour les parents, c'est faire pratiquer une activité à leurs enfants.

### **Michel RAT, ancien international de basket**

Le basket de haut niveau tourne sur des notions qui sont : l'efficacité, le rendement, parce qu'il y a une logique économique derrière, qui est une logique de rentabilité.

### **Serge REITCHESS, Professeur EPS, éducateur de rugby**

Dans la course à l'argent, il n'y a que le pro, il faut savoir qu'il n'y a que les quatre ou cinq meilleurs qui sont potentiellement candidats au titre de champion de France. Ce sont les quatre ou cinq plus gros budgets. En même temps, à l'intérieur de ces clubs, des gens se battent « becs et ongles » sur la question éducative, ne serait-ce que parce que, avec le syndicat des joueurs, il y a les questions de garantie des contrats, il y a les questions éducatives qui resurgissent, les questions de santé physique, de cadence, d'entraînement, de cadence de matchs pour les joueurs internationaux.

### **Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Deux mondes complètement différents. Il y a tout un plan du système fédéral qui ne relève plus, à mon avis, du système associatif. Il y a toute une partie de l'activité qui ne vise pas à responsabiliser les adhérents, et dans les pratiques de haut niveau particulièrement, mais il n'y a pas que dans les pratiques de haut niveau.

**Muriel HURTIS, championne du monde, médaillée d'argent J.O. Athènes**

Dans le groupe dans lequel je suis, il y a quelques sportifs de haut niveau, quelques sportifs communs qui apportent, eux, leur expérience, comme moi je peux apporter la mienne. C'est aussi un échange, un moyen de communiquer, c'est aussi un moyen de montrer aux sportifs que les sportifs de haut niveau sont aussi accessibles.

**Jean-Luc ROUGE, champion du monde**

Pour moi, le sport spectacle est fait pour les spectateurs et le sport de haut niveau est fait pour la performance elle-même. C'est un dépassement de soi-même. A partir du moment où les fédérations internationales prennent le sport comme un sport pour les spectateurs et les téléspectateurs, on est obligé de le transformer par rapport à la performance et il devient faux. Aujourd'hui, malheureusement, nos fédérations internationales ont un peu perdu le fil, et quelque fois aussi le Comité International Olympique.

**Serge REITCHESS, Professeur EPS, éducateur de rugby**

La professionnalisation, si on la comprend bien du point de vue éthique, éducatif, est la production la plus élaborée du point de vue culturel. Encore faut-il que l'on ne perde pas ce fil mais, à mon avis, on le perd tellement qu'il n'y a plus grand-chose à voir entre le rugby d'élite et le rugby de la masse.

**Michel RAT, ancien international de basket**

Parce qu'aujourd'hui, avec le néo libéralisme économique, par rapport au basket, des mercenaires se développent chez les joueurs ; certains agents sont des business men et ce qui les intéresse, ce sont les joueurs, ce n'est plus ce que représentent les joueurs dans leur identité, dans leur appartenance, etc.

**Muriel HURTIS, championne du monde, médaillée d'argent J.O. Athènes**

C'est vrai que l'on pousse de plus en plus les athlètes à se réunir dans des pôles, à faire la différence entre le sportif de base de tous les jours et le sportif de haut niveau. C'est à l'athlète de décider.

**Jean-Luc ROUGE, champion du monde**

Pour moi, le haut niveau, s'il n'est pas éthique, ne doit pas être. Le sport est avant tout éducatif.

**Michel RAT, ancien international de basket**

Pour ce qui est de la contribution de la télévision, par rapport à des soucis éducatifs, on constate que c'est plus le basket masculin que le basket féminin qui est concerné. On se situe dans des formes de discrimination qui renvoient aussi à une exclusion des femmes dans le sport.

**Muriel HURTIS, championne du monde, médaillée d'argent J.O. Athènes**

Les médias engendrent beaucoup d'argent et les athlètes ont des motivations autres que le plaisir, la pratique sportive à un certain niveau ; certains prendront donc des chemins qui ne sont pas des chemins propres et pourront emprunter la voie du dopage. Les médias jouent un grand rôle sur l'évolution du dopage. A la fin, c'est peut-être positif puisque cela permet de faire parler aussi d'un sport que l'on pratique, d'une passion pour nous, athlètes de haut niveau. C'est agréable de suivre de l'athlétisme à la télévision.

**Jean-Luc ROUGE, champion du monde**

La médiatisation du sport a une incidence, tout d'abord sur les fédérations internationales. Celles-ci sont intéressées par le financement de leurs épreuves et leurs ressources propres et ont tendance à ne pas prendre en compte les activités sociales, éducatives, mais uniquement ce qui se voit à la télévision.

**Farid BENSIKHALED, pratiquant, entraîneur de football**

Le football à la télévision valorise les transferts par exemple. J'entraîne une équipe de moins de 13 ans et cela fait 4 ou 5 ans que je sais que, d'une année sur l'autre, je ne vais jamais avoir les mêmes joueurs qui vont renouveler leur licence. Parce qu'en fait, pour eux, il faut changer de club pour être bon.

**Michel RAT, ancien international de basket**

Autrefois, dans un journal comme l'Equipe, il y avait, le mercredi, la page des scolaires et c'était important. Cette page a disparu aujourd'hui pour laisser la place aux sports américains comme le base ball ou d'autres activités porteuses d'intérêts économiques beaucoup plus forts.

**Guy AZEMAR, médecin du sport**

Les images de la réussite sportive sont à l'origine de modèles qui vont amener la population vers une pratique. Tout dépend de l'âge à partir duquel on peut commencer à être actif et du sport vers lequel on s'engagera.

## **QUE FAIRE ?**

**Serge REITCHESS, Professeur EPS, éducateur de rugby**

Oui, on peut être inquiet sur le nombre de personnes qui résistent, qui peuvent faire des propositions. Donc, il y a effectivement lieu de se mettre tous ensemble pour résister, pour analyser et pour faire des contre-propositions constructives.

**Valéry ARRAMON, animatrice « bébés dans l'eau »**

Une situation de bons élèves, c'est-à-dire que l'on fait une belle activité, « regardez, on a du monde », etc, on attend d'avoir un retour positif. On n'est pas assez dans une démarche de revendication. On s'en rend compte mais, en même temps, on n'est pas encore dans la dimension de dire « on a le droit de râler ». On est dans la dimension de se dire, je le vois au niveau des dirigeants, « attention, n'y allons pas trop fort, il ne faut pas les froisser ». Il y a une forme de recul qui n'existait pas auparavant.

**Gilles LEPROUST, maire adjoint aux sports**

Je crois que la première mesure, parce que je pense que personne ne peut dire qu'il a la solution miracle, c'est peut-être, et pas comme cela a été fait avec les Etats Généraux il y a deux ans, un véritablement débat où les acteurs du mouvement sportif, quels qu'ils soient, des fédérations, des comités départementaux olympiques, des acteurs des clubs bénévoles, puissent avoir droit au chapitre et qu'ensemble on élabore une véritable politique sportive dans notre pays. Il y a un effort particulier à faire sur le sport scolaire, c'est comme un point de départ, et encore il faut être pour le moins très inquiet par rapport à ce qui se prépare pour les mois et les années à venir.

**Serge REITCHESS, Professeur EPS, éducateur de rugby**

Une EPS qui s'en tiendrait aujourd'hui à ce que disent les textes officiels, l'EPS ne se confond pas avec les APS, est une conception complètement idéologique, théorique de la pratique. Depuis vingt ans que j'enseigne, la pratique montre au contraire les élèves dans des conditions de travail adéquates, avec des contenus exigeants, ces élèves ont besoin de temps de pratique, ont besoin que l'activité soit approfondie, ont besoin de maîtriser cette activité. Ce n'est pas dans un zapping pédagogique que l'on pourra vraiment faire réussir.

**Gilles LEPROUST, maire adjoint aux sports**

Il y a bien sûr une question de moyens, il y a de l'argent dans le sport (on parlait du sport professionnel tout à l'heure) sauf que cet argent est utilisé pour une minorité ; peut-être y a-t-il lieu de réfléchir pour mieux le répartir. Je pense que l'Etat doit rejouer tout son rôle pour animer et impulser une véritable politique sportive au niveau du pays, pour justement permettre la pratique du plus grand nombre, combattre les inégalités d'accès, mais y compris de dynamiser le partenariat parce que les communes, les Conseils Généraux et Conseils Régionaux aussi ont leur part à jouer dans ce challenge à relever.

**Daniel VAUBAILLON, animateur plein air**

On laissait faire du point de vue du sport de nature ; il n'est pas exclu que demain, pour pouvoir pratiquer, le football, le hand ball, etc, on ait accès à des gymnases ou des stades payants. Je crois que nous sommes tous sur le même bateau et ce que l'on défend, c'est une certaine conception, y compris de la société.

**Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Le terme « association » veut bien dire ce qu'il veut dire. Il suppose, dans la société d'aujourd'hui, que les gens s'organisent et prennent en charge leur activité, du point de vue lien social, développement, etc. Une activité de consommation dans une pratique du système privé, voire du service public, est beaucoup moins riche culturellement, socialement, etc, qu'une activité associative modifiée, rénovée.

**Jean-Luc ROUGE, champion du monde**

On ne doit pas perdre notre âme, chaque sport est riche en culture et cette culture est importante parce que la pratique sportive est formatrice. Mais ce qui est encore plus formateur, c'est que le sport se fait dans un milieu associatif et le milieu associatif forme au moins autant que la pratique sportive elle-même. Quand vous accompagnez des enfants, quand vous prenez en compte les problèmes de chacun, vous ne faites pas forcément payer les cotisations à quelqu'un qui est en difficulté et vous ne le dites à personne. Toute cette prise en compte, c'est une petite société qui fait que ceux qui sont passés par ce système associatif sont un peu différents après.

**Daniel BRUNEAU, dirigeant départemental**

Je pense que la question d'aujourd'hui est de savoir comment on priorise d'abord, dans la responsabilisation, la progression de l'individu. C'est pour cela qu'à mon avis la notion de bénévole renvoie quand même à un service à rendre à l'autre et pas une activité d'abord qui apporte pour toi et qui contribue pour toi à ton développement, ton émancipation, ta progression, etc. Il faudrait donc certainement changer la terminologie pour passer du terme de bénévole à celui d'adhérent responsable (je ne sais pas si c'est la bonne formule). Il faudrait trouver une autre logique qui ne renvoie pas au système privé, au système des marchés, mais qui renvoie à une logique associative de l'an 2000.

**Jean-Luc ROUGE, champion du monde**

Je ne suis ni optimiste, ni pessimiste, mais je crois que notre avenir sera celui que l'on se sera donné. Si on ne se bat pas pour faire changer les choses, pour défendre ses convictions, il est sûr que les gens auront des remords, des regrets. Ceux qui partagent cette idée de développement d'un sport éducatif, doivent se battre et ils gagneront.

# *Introduction orale aux travaux*

## (René MOUSTARD)

Vous venez de voir le montage Vidéo conçu dans l'esprit ANS : donner la parole aux acteurs.

Nous allons tous ensemble, durant ces trois jours, travailler pour faire de ce 5ème rassemblement un temps fort, 13 ans après le premier rassemblement à Montpellier en 1991.

### Comment continuerons-nous après ?

Rien n'est écrit d'avance. Nous comptons sur vous pour fournir des indications à ce sujet.

Conformément au choix de ceux qui les animent, les ANS sont un mouvement informel aux moyens très limités. Il n'y a pas de structures assurant la pérennité. Ce qui oblige à trouver les formes adaptées pour fonctionner et assurer l'existence d'un espace ouvert et pluraliste.

Vous avez dans votre dossier un texte intitulé : « INTRODUCTION AUX TRAVAUX »

Je ne vais pas le relire ou le commenter mais seulement mettre l'accent sur le sens et l'esprit qui a guidé le collectif de pilotage pour construire progressivement ce rassemblement.

Avec les 15 témoignages qui ont servi pour le montage vidéo mais aussi les 15 rencontres avec des personnalités diverses depuis novembre 2002, ce sont des heures de discussions qui ont permis d'accumuler un ensemble de connaissances, de points de vue, d'expériences. Cette forme de préparation a nourri les interrogations et rassemblé des idées pour se donner une orientation.

Depuis plusieurs années, au sein des ANS et dans nos domaines respectifs (scolaire, associations, sport de haut niveau), nous observons la montée de signes d'affaiblissement des finalités et du sens éducatif et culturel dans le domaine des APS soumis à la pression des intérêts économiques qui instrumentalisent le sport à leur profit. Ces interrogations ont convergé vers l'idée qu'il fallait réfléchir à la cohésion d'ensemble du système :

*Ce qui fait la spécificité culturelle du système français « Education physique et Sports » est-il aujourd'hui remis en cause sous l'effet de plusieurs facteurs externes et internes ?*

Ce système s'est construit au fil des décennies en reliant le rôle de l'Etat, la vie associative sportive, l'école, l'olympisme, à des valeurs communes fondant une certaine culture qui distingue éducation et intérêts économiques.

Voilà la toile de fond qui vous est proposée pour l'ensemble des travaux, ateliers, modules, séances plénières.

### A quoi aboutirons-nous ?

Nous voulons ouvrir une perspective pour situer les ANS dans la conjoncture actuelle d'où la formule «L'AVENIR DU SPORT, C'EST MAINTENANT ».

Nous verrons comment concrétiser cette volonté après le rassemblement. Mais auparavant il nous faut vérifier si la question de départ est considérée comme pertinente pour en faire une base de travail.

Nous avons conscience de nous être engagés dans une direction qui est peut être à contre-courant des vents dominants qui répètent que le sport est en lui-même par nature éducatif et qu'il est ainsi garanti. Le système sportif n'a pas à être interrogé.

De notre côté nous observons l'évolution qui fait du sport uniquement un instrument de divertissement piloté par la logique de l'audimat télévisuel. Notre ambition va au-delà car nous nous plaçons dans la continuité des fondateurs de la culture sportive. Le moment n'est-il pas venu de chercher comment refonder ensemble l'éducatif, l'associatif, l'olympisme ?

Vous allez choisir un atelier puis ensuite un module.

**BON TRAVAIL !**

# SEANCE PLENIERE

## VENDREDI 26 NOVEMBRE 2004

A mi-chemin des travaux, interrogeons-nous :

*Ce qui fait la spécificité du modèle sportif français est-il menacé ?*

DEBAT : Le modèle d'organisation français du « *sport qui se pratique* » et le modèle de régulation économique français du « *sport qui se regarde* » sont-ils adaptés à l'économie mondialisée du sport du 21<sup>ème</sup> siècle ?

---

René MOUSTARD

Le système français « Education Physique et Sport » est-il à la croisée des chemins ? Pourquoi s'interroger ? Pourquoi s'inquiéter éventuellement ?

Depuis plusieurs années déjà, ceux qui s'expriment dans le milieu ANS, et au-delà, manifestent des signes d'inquiétude face à ce que l'on pourrait appeler un processus d'affaiblissement du sens éducatif et culturel humaniste général dans notre domaine d'activité : les Activités Physiques et Sportives. C'est comme si les bases, qui ont garanti la force, l'unité, la spécificité, les finalités, la cohérence du système, étaient un peu bousculées, ébranlées, remises en cause et nous interpellaient pour comprendre, éventuellement réfléchir à l'avenir.

A titre d'hypothèse, pour amorcer la raison de cette séquence, nous considérons que cette évolution a des origines complexes et profondes dans la société telle qu'elle fonctionne et dans laquelle nous vivons aujourd'hui, ainsi que dans l'ensemble des problèmes de la vie du domaine des Activités Physiques et Sportives en général, donc des besoins, des comportements, des motivations, des évolutions.

De grandes tendances sont quand même repérables, depuis le processus de mondialisation dans le sport, la médiatisation à l'échelle du mouvement Olympique notamment, l'évolution dans le contexte européen en cours et bien sûr l'évolution - lente peut-être ou en tout cas perceptible sur la durée - des besoins des individus, des motivations, des comportements, de la façon de pratiquer les Activités Physiques et Sportives, du désir d'en inventer de nouvelles ; tout cela pèse dans le sens des tendances qui viennent s'accumuler et nourrir nos interrogations.

Pour ce matin, nous n'abordons pas évidemment directement la question ; je vais donc faire le lien rapide avec hier et cet après-midi. Hier, dans les ateliers et modules, nous avons abordé de grandes questions dans trois grands champs :

1. Quelle Education Physique voulons-nous ? L'EPS doit-elle devenir un luxe, un simple divertissement, ou rester et devenir encore plus une nécessité, c'est-à-dire une dimension fondamentale obligatoire, intégrée dans la formation ?
2. Quelle vie associative faut-il préparer pour le 21<sup>ème</sup> siècle ? Une vie associative s'inscrivant dans les fondamentaux d'une société, orientée vers le progrès humain ? Ou une vie associative, simple relais du marché des APS ?
3. Quel olympisme préparer en pensant à l'avenir des Jeux Olympiques de 2012, et après ? Faut-il substituer aux valeurs de l'Olympisme, les valeurs nouvelles du spectacle télévisuel piloté par la mondialisation économique ?

Voilà des questions qui agitent notre réflexion, nos discussions, nos hypothèses, en relation avec la question commune. Cet après-midi, nous continuerons en abordant de nouvelles questions.

Ce matin, nous souhaitons nous placer sur le terrain d'un éclairage des connaissances qui nous concernent, de la société dans laquelle nous vivons, appelée « libérale », sur un terme passe partout, et de connaissances, d'une conception d'approche de la réalité concernant l'évolution du domaine des APS lui-même. Nous avons besoin de cela pour préparer la suite du travail des ANS et aussi du rassemblement dans l'immédiat.

Si nous répondons oui, même schématiquement, à la question centrale : « Le système français est-il à la croisée des chemins ? », il faudra chercher à s'orienter, c'est-à-dire à se poser d'autres questions :

1. Faut-il en conséquence résister à l'évolution qui conduit le système dans cette voie et chercher à le maintenir au mieux, à tout prix, en améliorant éventuellement certains aspects ?
2. Ou faut-il, tout en résistant bien sûr à ce qui ne convient pas, rechercher à repenser l'ensemble du système, à le remettre dans une démarche d'analyse et de réflexion, pour voir quelles évolutions il serait possible d'imaginer ?

On ne se place pas en général, dans les ANS, dans une perspective d'alternative simple, c'est-à-dire imaginer qu'il y aurait un nouveau système à concevoir, prêt-à-porter, qui viendrait remplacer quelque chose qui pourrait être considéré comme dépassé. On veut s'inscrire dans des transformations, dans des évolutions, mais en cherchant aussi à comprendre et à peser quelque part dans le sens de ces évolutions.

Nous avons sollicité, et nous les remercions bien entendu d'être là, deux personnes de type de compétences différentes, pour nous apporter les éléments de cet éclairage :

- Monsieur Pierre KHALFA, membre du Bureau d'ATTAC, une organisation née en 1998 et maintenant connue assez largement. Nous l'avons rencontré dans le cadre de la préparation du Forum Social Européen à Paris en novembre 2003. Les ANS avaient participé, à cette occasion, à un petit séminaire sur le sport dans le cadre des travaux. Monsieur KHALFA est également syndicaliste à « l'Union Syndicale Solidaire » mais il le précisera s'il le souhaite.
- Monsieur Alain LORET, nous le connaissons encore mieux puisqu'il a déjà participé à une rencontre avec nous. Il fait partie du monde universitaire, il est chercheur, professeur d'université, auteur de plusieurs publications, dont une récente : « Concevoir le sport pour un nouveau siècle ». Nous l'avons rencontré dans la phase préparatoire et nous avons souhaité pousser plus loin avec lui la discussion pour nous aider à mener des éléments utiles dans nos réflexions.

La question que Monsieur KHALFA va traiter, est formulée ainsi : « *Pourquoi la société néo-libérale actuelle remet-elle en cause les bases des systèmes service public qui ont montré leur utilité ? Quelle relation établir avec la mondialisation et la construction européenne éventuellement ?* »

Monsieur LORET traitera de la question suivante : « *Le mode d'organisation français du « sport qui se pratique » et le modèle de régulation économique français du « sport qui se regarde », sont-ils adaptés à l'économie mondialisée du 21<sup>ème</sup> siècle ?* ».

Nous avons conçu la séquence en deux temps : un premier temps où chacun va donner largement le cadre de référence de sa pensée, la structure de l'exposé et un deuxième temps sera consacré à essayer de croiser, ou du moins mettre en relation, échanger, rebondir avec des questions.

Nous avons la chance d'avoir en complément Monsieur Colin MIEGE, qui a déjà travaillé pour les ANS ; nous l'avons sollicité parce que son point de vue nous paraît intéressant et qu'il est à mettre en interférence avec l'ensemble des idées que l'on va entendre ce matin.

### Pierre KHALFA

Je vais commencer par traiter la question de la mondialisation. Quand nous parlons de mondialisation, nous parlons de « mondialisation libérale ». Les anglo-saxons parlent, eux, de « corporate globalisation », c'est-à-dire de mondialisation au service des entreprises. Nous utilisons ce qualificatif parce que nous voulons immédiatement indiquer que la mondialisation n'est pas le produit de processus naturels, techniques, objectifs, inévitables, mais que c'est une mondialisation qui se fait au profit d'un certain nombre d'acteurs et qui produit, et reproduit, un certain type de rapports sociaux.

Pour en comprendre la genèse, il faut remonter à ce qui s'est passé au lendemain de la seconde guerre mondiale et du traumatisme lié, à l'époque, aux bouleversements sociaux dus à la guerre et même de la crise de 1929. Après la seconde guerre mondiale a été mis en place, dans l'ensemble des grands pays industrialisés, en Europe et aux Etats-Unis, un type de capitalisme tout à fait particulier, que l'on appelait « le capitalisme fordiste », qui comprenait quatre aspects principaux.

- d'abord, ce que l'on a appelé « un nouveau rapport salarial » : on mettait en place un nouveau rapport entre les entreprises et leurs salariés, avec un partage des gains de productivité, qui était permis à l'époque par le « taylorisme », c'est-à-dire la nouvelle organisation scientifique du travail qui parcellisait les tâches au maximum, le travail à la chaîne par exemple, qui permettait des gains de productivité très importants. Ce nouveau rapport salarial était basé sur un partage de ces gains de productivité, négociés entre les syndicats et les entreprises, que ce soit au niveau de la branche de l'entreprise ou au niveau national, ce qui a permis une augmentation considérable du pouvoir d'achat des salariés. Pourquoi parle-t-on de « fordisme » ? La légende dit qu'en fait FORD a multiplié le salaire de ses ouvriers par cinq pour pouvoir leur permettre d'acheter les voitures qui étaient produites dans son usine. Le capitalisme se donne les moyens, avec le Taylorisme, de produire massivement, mais il faut des gens pour pouvoir acheter ces produits et donc il faut augmenter le pouvoir d'achat des salariés de façon massive.

C'est cela qui est au cœur de ce capitalisme nouveau qui a été créé à partir de 1945. Derrière ça, il y a eu, avec ce nouveau rapport salarial, la mise en place de « l'Etat providence » ou « l'Etat social » c'est-à-dire avec des systèmes de protection sociale : la retraite, l'assurance maladie, etc...

Des politiques économiques de type keynésiennes, c'est-à-dire actives, Keynes étant l'économiste qui a en fait prôné ce type de politiques, qui étaient des politiques budgétaires et monétaires qui visaient en fait, à empêcher les récessions et à entretenir la demande solvable, en agissant par des politiques publiques sur cette demande.

Enfin, le quatrième point, c'est la mise en place d'un système financier administré qui évitait les crises financières telles qu'il y en avait eu dans les années 30, et qui permettait de réguler le financement des entreprises avec des taux d'intérêt, le prix de l'argent, extrêmement bas ; et qui ainsi, entretenait le dynamisme du système. C'est un système assez dynamique, puisqu'en moyenne la croissance économique dans ces années là, a été de 5 à 6% par an, en France, par exemple. C'est ce que l'on a appelé « les trente glorieuses ». Or ces « trente glorieuses » n'étaient pas si glorieuses que ça par ailleurs, il y a eu plein de problèmes mais je n'ai pas le temps de m'arrêter dessus. Ce qu'il faut voir, c'est que ce système a fonctionné une vingtaine d'années, plutôt que trente ans par ailleurs. En fait, progressivement s'est mis en place un nouveau mode de fonctionnement du capitalisme, avec un grand tournant qui se situe au milieu des années 80 ; ce qu'on a appelé la mondialisation libérale. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la mise en place de ce nouveau capitalisme est le résultat avant tout de choix politiques et idéologiques des différents gouvernements, de décisions proprement politiques. Ce n'est pas le résultat de mécanismes strictement économiques. Il y a eu, à un moment donné, des choix des gouvernements, notamment au milieu des années 80, qui ont commencé avec le gouvernement REAGAN aux Etats-Unis et le gouvernement THATCHER en Grande-Bretagne, où les gouvernements ont pris des mesures politiques, en fait, pour supprimer tous les obstacles qui avaient été mis au fonctionnement du capitalisme après la seconde guerre mondiale. Aux politiques keynésiennes succèdent des politiques que l'on appelait libérales, qui visent en fait, à casser les mécanismes de régulation qui ont été mis en place après la seconde guerre mondiale. Ces politiques libérales s'appuient sur six grands principes :

1. Diminuer le fardeau fiscal des entreprises et des classes les plus aisées.
2. Eliminer tous les obstacles à la mobilité des capitaux et des marchandises. On assiste donc à la déréglementation financière généralisée et à un développement très important du libre échange.
3. Ouvrir de nouveaux champs à la valorisation des capitaux par les privatisations et avec l'idée de transformer toutes les activités humaines en marchandises.
4. La réduction de tous les programmes sociaux et les dépenses publiques, avec une remise en cause assez forte de l'Etat social que ce soit en matière de couverture maladie, en matière de retraite etc...
5. La priorité à la stabilité des prix, à la lutte contre l'inflation pour favoriser les rentiers et protéger les créanciers.
6. La réforme du marché du travail avec toutes les séries de mesures qui favorisent la flexibilité du travail, la remise en cause du code du travail, la montée de la précarité, etc...

Tout cela aboutit à un nouveau rapport de force entre le travail et le capital qui est très favorable au capital et qui s'est traduit, par exemple en France, avec un chiffre, ce sera le seul que je vous donnerai : dans la richesse produite par les entreprises, que l'on appelle la valeur ajoutée, il y a eu, en 10 ans, un déplacement de 10 points en faveur des profits et au détriment des salaires ce qui est un déplacement du curseur entre profit et salaire tout à fait considérable.

La mondialisation libérale est le produit de ces orientations et elle s'appuie sur les mécanismes suivants :

Il y a une liberté totale de circulation des capitaux, qui peuvent maintenant s'investir là où c'est le plus rentable pour eux, avec deux conséquences : une instabilité financière très forte, c'est la multiplicité des crises financières (depuis 1987) et un nouveau fonctionnement des entreprises qui sont profondément déstabilisées. Parce que les stratégies des entreprises deviennent dominées par la finance et sont soumises au temps de la finance. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une stratégie industrielle demande du temps pour se développer. Or, la rentabilité financière est toujours à court terme et quand la rémunération n'est pas assez forte, les capitaux investis dans une entreprise vont ailleurs. On est donc dans une situation où existe maintenant de fait un taux de profit moyen des capitaux à l'échelle mondiale et quand ce taux de profit n'est pas respecté par telle ou telle entreprise, telle ou telle branche, ou par tel ou tel pays, les capitaux vont là où c'est le plus rentable. On est dans un système profondément instable, ce que montre l'actualité économique.

La conséquence de tout cela c'est, au-delà de l'instabilité de l'économie elle-même, une montée considérable des inégalités sociales : d'abord dans les pays riches, les pays du nord. J'ai indiqué tout à l'heure le déplacement de curseur qu'il y a eu dans le partage du revenu national entre les salaires et les profits. L'accroissement considérable des inégalités sociales nous a ramenés au niveau où nous étions en 1914, c'est-à-dire que toute la réduction des inégalités qui avait eu lieu après la seconde guerre mondiale a été gommée en 15 - 20 ans. La pauvreté se développe, non seulement avec la montée du chômage mais aussi avec un phénomène totalement nouveau que l'on appelle les « travailleurs pauvres », c'est-à-dire des gens qui travaillent mais qui n'ont plus les moyens de vivre correctement. Ce phénomène, particulièrement développé en Grande-Bretagne, apparaît aujourd'hui massivement en France.

Il y a donc inégalité au sein des pays riches mais aussi entre les pays riches et les pays pauvres, donc entre le Nord et le Sud, avec l'imposition d'un modèle de développement aux pays du Sud qui est un modèle de développement basé sur l'exportation des marchandises. Par exemple, un des cas les plus caricaturaux étant le cas du Brésil qui exporte l'essentiel de sa production agricole alors que plus de la moitié de sa population ne mange pas à sa faim. On est dans des systèmes économiques, qui sont totalement extravertis et qui au lieu de se baser sur un développement endogène au service des populations, est en fait, au service, dans les pays du Sud, d'un système basé sur les exportations, dont une des fonctions est de rembourser la dette de ces pays.

Passons maintenant à la deuxième partie, qui est le rapport avec la construction européenne et les services publics.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'Europe a connu un tournant libéral à partir des années 80. On peut dire que le premier tournant libéral de l'Europe a été ce que l'on a appelé l'Acte unique de 1986, la création d'un Marché unique Européen, qui a fait du droit de la concurrence, le droit dominant à l'échelle européenne. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'Europe, l'Union européenne, c'est une machine à créer du droit ; c'est avant tout un espace juridique. Comment ça fonctionne ? Si on compare, par exemple, la France à d'autres pays, en France vous avez des droits de natures différentes : le droit des affaires, le droit de la concurrence, mais vous avez aussi le droit du travail, le droit des consommateurs, etc... et ces droits peuvent être parfois contradictoires. Quand ils sont contradictoires, il y a en France une instance qui s'appelle la Cour de cassation qui tranche entre différents droits contradictoires. Elle tranche en fonction, pas seulement du droit, mais en fonction des rapports de force, de l'état du pays, de la sensibilité de l'opinion publique, etc... Il existe donc des droits de nature contradictoire qui s'équilibrent peu ou prou.

Au niveau européen, ce n'est pas du tout de cette façon que cela fonctionne. On a, directement issu des différents traités européens, un droit constitutionnel avant la lettre, c'est le droit de la concurrence. Ce droit détermine les autres droits qui eux relèvent des droits nationaux. Lorsqu'à l'échelle européenne, il y a un conflit entre, par exemple, les missions de services publics que peut avoir tel ou tel opérateur et le droit de la concurrence, c'est la Cour de Justice européenne qui tranche, mais elle tranche en fonction du droit qui est dominant à l'échelle européenne, le seul droit réellement communautaire qui est le droit de la concurrence.

On est donc, au niveau européen, dans une logique qui est totalement perverse. C'est-à-dire qu'en fait, on dit que les droits européens dominent, que le droit communautaire domine, parce qu'il a une valeur effectivement européenne, et qu'il domine l'ensemble des autres droits. Mais le seul droit réellement existant, c'est le droit de la concurrence et donc c'est un droit qui entretient une logique destructrice, notamment en matière de service public.

Donc, en matière de service public, comment cela se passe-t-il ? Il faut voir quelle est la logique, ce qui a été fait en matière de service public. C'est un processus qui a été appelé le processus de déréglementation et de libéralisation des services publics, c'est-à-dire l'ouverture à la concurrence de ces grands services publics.

Pourquoi cela pose problème d'ouvrir à la concurrence ? Ces grands services publics de réseaux : la poste, les télécommunications, l'énergie, etc... ont une logique économique toute à fait particulière. Ils fonctionnent suivant ce que l'on appelle des péréquations tarifaires ; c'est-à-dire, le fait que les prestations les plus rentables financent celles qui ne sont pas rentables, ou moins rentables.

Vous savez qu'aujourd'hui encore, en France, il y a un prix unique du timbre qui permet que, lorsque vous envoyez une lettre au fin fond d'une vallée des Alpes, vous payez le même prix que si vous envoyez une lettre au centre ville de Paris. Or, on sait que distribuer du courrier au fin fond d'une vallée alpine coûte extrêmement cher et n'est absolument pas rentable au sens économique du terme, alors que distribuer du courrier au centre ville coûte très peu cher. Que se passe-t-il avec ce prix unique du timbre ? En fait, on fait une sorte de mutualisation des coûts, pour qu'il soit possible que les lettres soient distribuées au même tarif. Les usagers du centre ville, et notamment les gros consommateurs, les entreprises, payent pour les usagers des vallées alpines.

On peut prendre le même exemple dans le cas des télécommunications, où les télécommunications longue distance, nationales et internationales, qui étaient et sont toujours très rentables, ont longtemps financé le coût de raccordement au réseau et le coût des communications locales qui sont très peu rentables, par contre, ou pas rentables du tout.

Ce phénomène de péréquation ne peut fonctionner que s'il n'y a pas de concurrence. Que va faire un opérateur privé qui rentre sur le marché ? Bien évidemment, il va intervenir sur les segments les plus rentables et va déstabiliser l'ensemble du processus. C'est pour cela que la notion de monopole s'est imposée historiquement ; c'est l'une des conditions pour que ces péréquations de service public puissent avoir lieu.

Or, la logique européenne, qui est l'application du droit de la concurrence, s'attaque à cette notion de monopole et donc à la logique de péréquation tarifaire. Il faut donc aligner les tarifs sur les coûts, et en faisant cela, on remet en cause cette logique de mutualisation des coûts que j'ai décrite.

Il s'est passé ce que la Commission Européenne appelle « une restructuration tarifaire ». En effet, les tarifs ont augmenté pour la grande majorité de la population et baissé pour les gros consommateurs, en particulier pour les entreprises. C'est la logique de la déréglementation, c'est en fait une restructuration tarifaire qui passe par une augmentation tarifaire pour la grande masse de la population. Tous les exemples précis de déréglementation le montrent, comme dans les télécommunications, mais aussi dans le cas de l'énergie ou de la distribution postale... Les exemples abondent en la matière.

La construction européenne a été en fait le vecteur de la mondialisation libérale. Au lieu d'être un espace qui permet de réguler cette mondialisation, de faire en sorte que les droits des habitants de l'Europe - en matière de droits sociaux, économiques, écologiques soient maintenus -, la façon dont l'Europe a été construite, avec ce *prima donné* au marché et à la concurrence, a fait que l'Europe a été le vecteur qui a permis aux normes de la mondialisation libérale de s'imposer dans le cadre européen. On a besoin d'Europe, mais d'une « autre Europe ».

Nous pensons que la constitution européenne ne permet pas de résoudre le problème posé par la construction actuelle de l'Europe mais ne fait qu'inscrire dans le marbre les principes libéraux de l'économie de marché qui ont été à la source de la construction européenne actuelle. C'est le grand problème de la constitution européenne. Ce projet de constitution peut avoir des avancées sur tel et tel point, mais sur la façon dont l'Europe a été construite, il n'y a strictement aucune rupture. Sur le *prima donné* au marché et au règne du droit de la concurrence, ce projet de constitution ne fait que reprendre les textes antérieurs et ne permet aucun changement qualitatif dans la façon dont l'Europe s'est construite aujourd'hui.

#### Alain LORET

Il n'aura échappé à personne que le cadre général qui vient d'être décrit correspond évidemment au cadre dans lequel les sports, qui se pratiquent et se regardent, se développent aujourd'hui. Je vais donc vous donner simplement un certain nombre de repères pour essayer de simplifier un système très complexe qui est le système sportif national. Le service public sportif s'insère dans une perspective européenne qui, elle-même, s'insère dans une perspective mondiale. Je vais tenter de simplifier le système en apportant un certain nombre de critères qui vous permettront de mieux comprendre la logique dans laquelle le sport français se situe aujourd'hui.

Paramètres de la simplification : deux grands marchés se développent en France : d'une part le sport qui se pratique, géré par le mouvement sportif, et d'autre part, le sport qui se regarde, géré par des acteurs économiques. Ce sport qui se regarde a moins d'un quart de siècle d'existence. Je crois donc que le discours visant à formater le sport qui se pratique pour essayer de l'inscrire dans une explication globale qui l'insérerait dans le sport qui se regarde est une hérésie pour ne pas dire une utopie, tout simplement parce que les enjeux ne sont pas du tout de la même échelle. Je vais prendre trois exemples qui mettent en évidence la différence au niveau des enjeux économiques que représentent ces deux formes d'économies et ces exemples sont liés bien entendu à quelque chose d'actualité.

En ce qui concerne le projet de finances 2005 pour le budget du Ministère des sports, chacun remarque que ce budget était stabilisé selon les uns et en régression selon les autres, en diminution de l'ordre de 3%. Ce n'est pas cela qui doit nous intéresser mais la comparaison avec un certain nombre d'éléments, des comparaisons d'échelles. Nous sommes dans une logique qui relativise très largement l'économie du sport qui se pratique du point de vue du service public. Ensuite, le budget 2005 du Ministère des sports, c'est tout simplement, à quelques millions d'euros près, le montant des droits de télévision qui sont actuellement en train d'être négociés par la ligue nationale de Football auprès de TPS et Canal plus.

Cela relativise très largement les éléments sur lesquels il faut s'interroger pour intégrer le service public dans la logique du sport qui se regarde, en terme de comparaison.

Troisième exemple : le budget qui a été développé par l'Etat grec pour ce qui relève de l'organisation des Jeux Olympiques 2004, représente 20 ans de budget du Ministère des sports Français.

Alors une fois qu'on a mis en évidence ces éléments-là, il n'est bien entendu pas possible de mettre, sur un élément de comparaison identique le sport qui se pratique et le sport qui se regarde, en réalité et c'est le deuxième élément de simplification du système que je vous propose, ces deux entités relèvent des deux économie distinctes.

Ce qui va nous intéresser, c'est que la pratique sportive est passée en vingt ans d'une économie de l'offre à une économie de la demande. L'économie de l'offre est proposée dans les années 70 et a ensuite été développée d'une manière extrêmement fine et précise. Cette économie de l'offre correspondant au service public est formatée selon des logiques historiques, traditionnelles (aspect positif des choses), mais ce qui est moins positif, ce sont des logiques datées et peut-être dépassées. Le format de l'offre des services publics, donc de cette économie de l'offre, correspond à une forme d'activité qui a été générée par le mouvement sportif durant les cinquante premières années du 20<sup>ème</sup> siècle. Cet aspect historique met en relation une création datée avec une évolution contemporaine. Le format correspond à des activités strictement réglementées et arbitrées et qui, parce que cela pose un problème, se déroulent dans des sites très formalisés selon des logiques réglementaires et imposées par les fédérations sportives internationales.

L'économie de l'offre correspondant au service public est de moins en moins en correspondance avec la demande sociale. C'est la raison pour laquelle je propose un deuxième critère : celui de tenter d'analyser cette économie de la demande qui ne correspond plus à l'économie de l'offre. Je vous propose de prendre en considération tout simplement la dimension économique des deux économies et on peut simplifier cette dimension en regardant quelles sont les marques de produits qui se situent aujourd'hui dans l'économie de l'offre : ces marques représentent-elles une offre de produit, une offre de service qui correspondrait qui se positionnerait sur un marché aussi important que celui du marché de la demande ? La réponse est non. Les marques qui aujourd'hui se positionnent sur le marché de la demande, dans cette logique de l'économie de la demande, représentent en terme d'investissement, de profit et d'économie, quelque chose de bien plus important que les celles qui se positionnent sur le marché de l'économie de l'offre.

De ce point de vue, la comparaison qui existe entre le budget du Ministère des sports et par exemple l'investissement de l'Etat Grec pour l'organisation des Jeux Olympiques, met en évidence d'emblée l'existence d'enjeux qui ne sont pas du tout du même ordre de grandeur. Les échelles d'analyse ne sont pas les mêmes. Je pense que l'on ne peut pas continuer à comparer les deux et c'est la raison pour laquelle je propose de distinguer, d'une part l'économie de l'offre du service public et d'autre part, l'économie de la demande qui correspond à la demande sociale aujourd'hui en France, et enfin, l'économie du sport qui se regarde avec l'économie du sport qui se pratique.

Ces quatre critères simplifient très largement la situation mais facilitent d'une certaine façon l'analyse. Ensuite il faut essayer de poser l'hypothèse suivante : l'économie de l'offre et de la demande étant posée, nous serions aujourd'hui devant une demande de sport de plus en plus diversifiée, c'est la demande sociale qui aujourd'hui est de plus en plus diversifiée, qui serait de moins en moins satisfaite par une offre de service public, qui, caractère aggravant, montre aujourd'hui un désengagement de plus en plus net de l'Etat.

Cette hypothèse a le mérite, même si elle simplifie largement la réalité, de poser un certain nombre de problèmes, elle a aussi le mérite de nous permettre d'intégrer la réflexion dans un contexte beaucoup plus large. Autrement dit, nous sommes partis du territoire national, du sport considéré en France comme un service public et nous allons essayer maintenant de positionner l'analyse sur la base, d'une part, d'une européanisation, et puis, d'une mondialisation.

Pour ce faire, je vous propose huit critères afin de simplifier la situation que nous devons analyser :

Premier critère : diversification de la demande : c'est aujourd'hui une diversification très nette de la demande sociale de sport, c'est l'économie de la demande qui se différencie de l'offre du service public, et qui se différencie de plus en plus, il suffit de voir les chiffres qui circulent sur le site du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; ils mettent clairement en évidence aujourd'hui la pratique sportive que l'on qualifie, selon les uns et les autres, de pratiques sportives inorganisées, sauvages. La pratique sportive aujourd'hui est majoritairement développée en dehors du service public. Ce qui bien entendu pose un problème de fond.

Deuxième critère : la professionnalisation de la demande du sport : selon deux logiques : il me semble de plus en plus important de considérer le sport professionnel comme une économie à part entière distincte de l'économie du sport qui se pratique. Mais il y a une deuxième logique où il s'agit de professionnaliser, pas au sens de salarier, la gestion du sport correspondant à l'économie de l'offre du service public. Il s'agit simplement de lui donner les moyens de s'adapter progressivement à une évolution de la demande de sport qui correspond de moins en moins au service public. La professionnalisation du sport, c'est d'une part, le sport business mais c'est aussi la possibilité qui devra être donnée dans un temps très court au mouvement sportif pour ne pas professionnaliser, ou salarier les dirigeants qui devront rester bénévoles. Mais c'est légalement leur donner des compétences en terme de formation d'une part qui n'existe pas aujourd'hui, en terme de moyens d'autre part, telles que la façon dont ils vont gérer les structures, dont ils ont la responsabilité, leur permettent progressivement de développer une analyse stratégique qui leur permettra, à une échéance d'une dizaine d'années de s'adapter progressivement à l'économie de la demande.

Troisième critère : la commercialisation des valeurs du sport : (critère insuffisamment mis en évidence) dans la logique de complémentarité du financement du sport français tout le monde pense évidemment au sponsoring. La question qu'il faut se poser est : qu'est ce qu'on vend aux sponsors, aux marques ? Il faut se poser cette question parce que ce que l'on vend ce sont les valeurs sportives. Les valeurs sportives présentent un certain nombre de caractéristiques négatives liées aux dopages, liées à la corruption, liées à un certain nombre de dysfonctionnements Et l'intérêt est de poser cette notion de commercialisation des valeurs du sport au moment où chacun est à même de considérer que ce peut être un moyen de palier le désengagement de l'Etat dans le cadre du développement du service public qui correspondrait à l'évolution de la demande sociale. Il s'agit de voir, si aujourd'hui, on est en mesure de vendre les valeurs du sport : comment, pourquoi, à partir de quels moyens, à partir de quelles formations, et surtout est ce que ces valeurs du sport sont-elles toujours vendables au sens : sont-elles toujours un vecteur de communication pour les marques ? Ce n'est pas sûr !

Quatrième critère : la financiarisation des relations sportives : associée avec le 5° critère : la contractualisation de ses relations : aujourd'hui il y a de plus en plus d'argent dans le sport qui se pratique et qui se regarde.

Cinquième critère : la judiciarisation du sport (crée un certain nombre de litiges liés aux autres critères) met clairement en évidence une obligation de formation des cadres dirigeants du sport français pour leur donner les moyens de traiter d'égal à égal avec ce que tout le monde considère aujourd'hui comme « les peut-être futurs » financeurs français, à savoir les marques. C'est exactement poser le problème tel qu'il se pose aujourd'hui : si l'Etat continue à se désengager, il faudra trouver des moyens complémentaires ; actuellement, à part le sponsoring, on n'en connaît pas beaucoup.

Sixième critère : l'eupéanisation du sport : il est évident que nous nous situons dans un contexte international. L'Union Européenne impose un certain nombre de contraintes de gestion, d'administration, de management du sport qui se regarde et qui se pratique. Il faut donc prendre en considération ce critère.

Septième critère : la mondialisation du sport. Cette notion est bien entendue la réalité que chacun perçoit aujourd'hui, il suffit de voir le taux d'audience de la coupe de football, des Jeux Olympiques, pour immédiatement prendre en considération cette dimension mondiale, qui pose un certain nombre de problèmes. Cela signifie clairement que le sport s'inscrit dans une économie mondialisée avec un certain nombre de dysfonctionnements, un minimum de dérives. Il s'agit de savoir si, aujourd'hui, le sport doit se développer dans une économie libérale au niveau mondial, ou s'il ne faut pas envisager une forme de régulation qui pose immédiatement en terme d'analyse théorique le problème de l'économie politique du sport, qui ne se limiterait pas au territoire national mais qui s'inscrirait dans une logique de mondialisation. Il s'agirait donc d'envisager et de créer un domaine d'investigation, d'analyse, de recherche qui serait l'économie politique internationale du sport.

Sur une base qui serait la suivante : est ce que le sport aujourd'hui ne peut pas être considéré comme un bien public ? En France la réponse est oui ; la question est de savoir si au niveau mondial la réponse peut être positive. C'est une question qui fait débat. Je vous propose de considérer qu'elle pourrait être positive, et autrement dit la proposition que je formule, c'est que l'on pourrait dans une logique de régulation de l'économie du sport mondial, envisager qu'il participerait d'une catégorie de biens qui correspondrait à un bien public mondial à une sorte de bien public patrimonial correspondant à quelque chose qui s'inscrirait dans une logique mettant en évidence, non pas tant le sport, que les valeurs qu'il véhicule, qui consisterait à envisager qu'elles relèvent du patrimoine mondial de l'humanité, avec évidemment une logique de protection qui pourrait nous amener à une forme de sanctuarisation au niveau international des ces valeurs sportives, pour les protéger de toutes dérives économiques. Il s'agirait donc de poser ce point : est ce que le sport aujourd'hui relève du patrimoine de l'humanité ? Je pense qu'il n'y a pas d'autres exemples que le sport dans ce domaine-là.

Les organisations sportives internationales et le CIO ont fait la démonstration qu'ils étaient capables de gérer au niveau mondial quelque chose qui relève du patrimoine mondial, ce sont les valeurs sportives. Si nous étions dans cette logique, il s'agirait de savoir comment aujourd'hui il est possible d'envisager une réflexion qui viserait à protéger, sanctuariser, les valeurs sportives pour les protéger de toutes dérives économiques.

Voilà une proposition : est ce que le sport relève du patrimoine de l'humanité ? Auquel cas ce ne serait peut-être pas le CIO qui semblerait ne plus être en mesure de faire la démonstration, de protéger ces valeurs.

Ce ne serait donc plus au CIO de protéger ces valeurs sportives, pas plus qu'aux fédérations sportives internationales. Considérant les valeurs sportives comme biens publics de l'humanité est-ce que cela relèverait de la responsabilité de l'UNESCO ?

## René MOUSTARD

Merci à vous deux.

Pour continuer, nous sollicitons Monsieur Colin MIEGE pour que, à partir de ce qu'il a entendu, il réagisse sur tel ou tel point précis, afin qu'il nous aide à connecter les choses.

## Colin MIEGE

Plutôt que de « croisée des chemins », je parlerai de « crise », en disant que tous les systèmes sont actuellement en crise, que ce soit au niveau national ou international. En France en particulier, le système de santé, le système de retraite sont en crise, tout comme la conception même des services publics, voire l'Etat lui-même, et naturellement le sport est lui aussi en crise. Etre « en crise », c'est être confronté à des évolutions rapides et problématiques. Ces crises proviennent de pressions externes, ce sont des évolutions extérieures tenant pour une part à la mondialisation, qui nous obligent à évoluer beaucoup plus vite que nous ne sommes prêts à le faire.

A mon sens, le système français d'organisation du sport, qui n'échappe pas lui aussi à la crise, est sans doute plus menacé que d'autres. Pour quelle raison ? Nous avons un système d'organisation sportive qui accorde une part très importante à l'Etat, plus que dans les autres pays européens. Nous possédons une spécificité très particulière avec la délégation de service public accordée par le Ministère aux fédérations pour organiser le sport, qui est une construction juridique datant de la deuxième Guerre Mondiale. On peut légitimement se demander si ce système particulier va perdurer. En effet, il est d'abord très lourd, avec quelque 7 000 fonctionnaires rémunérés par l'Etat pour s'occuper du sport, ce qui est sans équivalent, ni en Europe, ni probablement dans le monde. Notre système est donc incontestablement en décalage par rapport aux orientations libérales dominantes et au regard du processus de décentralisation qui progresse partout en Europe.

Autre élément : la mondialisation. Le sport a été l'un des premiers systèmes mondialisés ou internationalisés, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, avec les fédérations internationales, le CIO, et le développement des compétitions internationales. Les échanges internationaux, la confrontation pacifique entre les pays sur le plan sportif présentent des aspects positifs. Ce n'est donc pas tant la mondialisation du sport qui pose problème, car elle existe depuis longtemps, c'est plutôt la nouvelle forme qu'elle a prise. Je rejoins Alain LORET en reprenant la distinction entre « le sport qui se pratique » et « le sport qui se regarde ». Ce qui s'est internationalisé et mondialisé depuis le début des années 80, c'est la dimension économique du sport, c'est le spectacle sportif, le marché des images. Une certaine forme de mondialisation a donc imposé une logique économique et a eu un effet bouleversant sur l'ensemble du système.

Je reviens à l'Europe, où l'on observe depuis une décennie environ un phénomène absolument remarquable, celui de l'intrusion du droit communautaire dans les affaires sportives. Monsieur KHALFA a raison de souligner que le droit communautaire est essentiellement construit sur le principe de concurrence mais aussi sur les principes libéraux de libre circulation. On peut admettre, d'une certaine manière, ces principes d'inspiration économique libérale. Le raisonnement de base de l'Union européenne repose sur l'idée qu'il faut renforcer notre puissance par rapport à l'autre économie mondiale que constituent les Etats-Unis, et la libre circulation comme la concurrence sont des facteurs qui nous rendent plus compétitifs et plus concurrentiels. C'est l'un des fondements de la construction européenne depuis qu'elle existe et il faut reconnaître qu'elle a produit quand même quelques effets positifs.

Ce qui est tout à fait sidérant, c'est que cette réglementation, à caractère essentiellement économique qui, au départ, ne concernait que quelques pays, a eu un impact sur des fédérations à vocation internationale : le CIO, la Fédération Internationale de Football, la Fédération Internationale Automobile, pour ne citer que les principales. On pourrait énumérer de très nombreux exemples de décisions dictées par le droit communautaire qui ont obligé ces fédérations à modifier leurs règles. Pour l'essentiel la modification des règles a concerné le sport professionnel, avec notamment le fameux « Arrêt Bosmann », et a généré une dérégulation très prononcée. On ne peut pas dire cependant qu'il n'y a eu que des effets négatifs. Certes l'Arrêt Bosmann a complètement libéralisé l'économie du football, le marché des joueurs, *etc*, mais au départ il a quand même permis de protéger un joueur en butte à une loi du milieu abominable. Pour les fédérations sportives qui commercialisent des droits médiatiques devenus désormais très importants, le fait d'élargir les appels d'offres, de s'installer dans la transparence, de conclure des contrats de courte durée, n'est pas quelque chose de scandaleux mais au contraire une forme de moralité et de déontologie à laquelle tout le monde doit normalement se soumettre, que bien des fédérations ignoraient superbement. L'impact du droit communautaire a eu à cet égard des effets positifs.

Autre illustration récente, les difficultés qui ont opposé la Commission Européenne à la Fédération Internationale Automobile. On s'est aperçu que cette fédération avait des pratiques tout à fait critiquables conduisant à un conflit d'intérêts en son sein. Cette situation résultait de la confusion de son pouvoir de régulation avec ses intérêts économiques : contrats passés pour des durées excessives (15 ou 20 ans), réglementations fédérales a priori légitimes mais utilisées pour éliminer des concurrents. Le droit communautaire - aussi critiquable soit-il quand il est appliqué sans discernement dans la sphère sportive car il peut induire des effets pervers, personne n'en disconvient - peut aussi avoir des effets bénéfiques.

Quelles sont les perspectives d'évolution ? Pour ce qui concerne notre pays - et je rejoins là aussi Alain LORET - je ne vois pas d'autre perspective qu'une diminution sensible du rôle de l'Etat, pour plusieurs raisons. Dans le système libéral qui nous entoure, l'Etat et les pouvoirs publics sont d'une certaine manière en perte de légitimité. On peut le contester ou le regretter, mais l'Etat est accusé d'être lourd, sourd, lointain, inefficace.... Il y a donc une contestation forte, récurrente et durable du mode d'intervention étatique. On postule que les affaires sont mieux gérées à un niveau plus proche et c'est l'une des raisons de la décentralisation actuellement. C'est un mouvement de fond très important.

L'Etat sera donc moins présent matériellement, par ses subventions comme par ses personnels, et il ne faut pas escompter une autre tendance. Pour quelles raisons ? D'abord parce que l'Etat est énormément endetté : 1 000 milliards d'euros d'endettement et 40 milliards chaque année pour rembourser les seuls intérêts de la dette. On ne peut pas continuer ainsi, et on ne pourra probablement pas être le seul pays, en Europe et au monde, à maintenir un dispositif consacré au sport qui est celui que vous connaissez.

On peut comprendre que l'Etat se désengage financièrement mais il reste encore très présent sur le plan normatif. Cela ne coûte pas beaucoup d'argent, car il suffit de modifier la loi sur le sport périodiquement, d'édicter des réglementations pour faire respecter les règles qui sont souvent de nature déontologique. On peut toutefois se demander si l'Etat va continuer à édicter autant de règles en matière sportive et si d'autres équilibres ne vont pas progressivement s'établir, notamment au profit des collectivités locales, qui ont davantage de légitimité et sans doute des moyens financiers accrus.

Autre perspective, c'est la prédominance du marché. Personnellement, je ne vois pas non plus ce qui pourrait empêcher le marché du sport de se développer. Cependant, une seule demande intéresse le marché, c'est la demande solvable, ce qui présente tout de même un inconvénient du point de vue l'équité sociale.

Vous disiez, Alain LORET, qu'il existe une certaine diversification de la demande, que le service public n'est pas spécialement préparé à répondre à cette diversité, avec une offre un peu rigide. Le pratiquant sportif est un zappeur, comme beaucoup de nos concitoyens dans bien des domaines. Il y a des effets de mode dans les pratiques sportives, et le service public a une certaine inertie qui l'empêche d'y répondre de façon adaptée et en temps voulu, ce que peut faire le marché. Le marché ne s'intéressant qu'à la demande solvable et ignorant ceux qui ont peu d'argent, comme les jeunes, il incombe aux pouvoirs publics de prendre en compte ces demandes, ce qui pourrait devenir plus difficile dans le cas d'un désengagement poursuivi des pouvoirs publics sans compensation. Un rééquilibrage entre Etat et Collectivités territoriales est envisageable dans certaines limites.

Les pouvoirs publics restent responsables du sport à l'école. Vous avez peut-être lu dans la Lettre de l'Economie du Sport de février dernier un article intitulé « *Les horaires d'EPS sont-ils respectés dans les écoles primaires ?* ». Tout semble montrer qu'il y a une rétraction des horaires consacrés au sport : 2h45 en 1989 et 2h12 à l'heure actuelle. C'est un phénomène français mais également européen. On a dénoncé à plusieurs reprises la diminution des horaires d'EPS dans les pays développés, ce qui peut nous inquiéter. Ainsi le cri d'alarme de Viviane REDDING, de la Commission Européenne : « *Le sport revêt une importance particulière pour les enfants et les jeunes, mais près de 80 % des jeunes âgés de 8 à 18 ans présentent des lésions organiques d'origine posturale, du fait d'un manque d'activité sportive et d'une mauvaise alimentation. Un enfant sur trois âgé de 6 à 8 ans passe 30 heures par semaine devant l'écran de l'ordinateur et la télévision ; il n'est donc pas étonnant que les performances sportives diminuent et que le nombre d'enfants en surpoids augmente. Un enfant sur 4 est aujourd'hui concerné par des problèmes d'obésité* ».

Donc, de façon assez claire, en France, en Europe et dans le monde, nous ne sommes pas sur une pratique sportive en augmentation, les jeunes ont plutôt une pratique globalement en diminution. On pourrait penser que ce n'est pas trop grave, mais cette évolution interpelle en raison des questions de santé publique qu'elle pose, notamment celle de l'obésité qui est devenu un véritable problème de santé publique aux Etats-Unis. Comme nous reproduisons en général ce que font les américains dix ou quinze ans après, l'épidémie d'obésité menace nos jeunes. Des réponses publiques sont apportées et doivent être renforcées car le marché ne donnera pas de solution.

Pour terminer, je suis parfaitement d'accord avec l'idée stimulante qu'évoquait Alain LORET en ce qui concerne l'UNESCO et le sport considéré comme bien mondial pour l'humanité. On voit par ailleurs que la question de la diversité culturelle est actuellement débattue au sein de l'UNESCO et qu'une convention mondiale sur la diversité culturelle est envisagée pour préserver les pratiques culturelles dans les différents pays, qui ont tendance à être laminées et uniformisées par le marché. Le sport doit pouvoir relever de cette catégorie. On sait aussi qu'il y aura probablement une convention de l'UNESCO sur le dopage, qui viendra relayer le code mondial antidopage. Mais à cet égard, Monsieur LORET n'a pas posé une très sérieuse question quand il dit : « je considère comme préoccupant le fait que ni le CIO, ni les fédérations sportives internationales ne soient parvenus à promouvoir et défendre les valeurs du sport par rapport aux dérives commerciales ». Il faudra donc que les pouvoirs publics au sens large du terme, c'est-à-dire les gouvernements, prennent le relais d'un mouvement sportif international qui aura été globalement défaillant. C'est d'ailleurs le sens des démarches entreprises dans le cadre de l'Union européenne, avec notamment l'inscription du sport dans la future constitution européenne.

**Paul COZIGON**

Nous allons revenir sur la notion de « bien public : le sport comme phénomène culturel » et Pierre KHALFA pourra répondre à cette question.

Nous constatons donc que le mouvement sportif, les fédérations internationales et le CIO ont failli à leur mission qui était la défense de l'éthique sportive. On voit que sur le plan européen, la même chose s'est produite, ce sont les Etats qui ont fait le travail des fédérations en matière de régulation de marché du travail des sportifs.

Donc, si on part de l'hypothèse que le sport peut être un bien public, et pas une marchandise, comme n'importe quelle activité culturelle, quelle est l'instance qui peut réguler le sport mondial ?

Il existe, dans le domaine de l'économie mondiale, l'OMC, l'Organisation du Commerce Mondial. Dans le sport, le CIO pouvait jouer ce rôle et il ne le joue pas. La question qui se pose est : « L'OMC est-elle capable de réguler un bien culturel au niveau mondial ? ». La même question peut se reposer finalement pour le sport. Alors que l'on note généralement un affaiblissement des Etats, dans leur implication par rapport au sport, on va demander, par l'intermédiaire de l'UNESCO ou d'un autre organisme qui représente des Etats, d'intervenir à nouveau, à un autre niveau, pour réguler l'éthique sportive ?

**Pierre KHALFA**

Des questions extrêmement intéressantes ont été posées sur le sport parce qu'elles illustrent des propos plus généraux. La notion de bien public est très développée aujourd'hui par tous ceux qui, peu ou prou, essayent de mettre des règles à la mondialisation libérale, à partir de l'idée qu'il existe un intérêt général de l'humanité - dans un certain nombre de domaines - qui doit échapper à la logique financière, à la concurrence, aux lois du marché. Dans ce cadre-là, des pistes ont été avancées concernant la culture, l'éducation, pour les sortir d'une régulation marchande pratiquée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et de confier cette régulation-là à l'UNESCO. Cela renvoie à la proposition que vous avez faite concernant le sport. Trop de choses sont importantes pour l'humanité, l'éducation à la culture, mais aussi l'eau, l'écologie par exemple, pour être laissées au strict jeu des intérêts privés. Elles doivent être confiées à des instances censées représenter l'intérêt général.

Au-delà de la pertinence ou non de cette question, c'est une bataille politique considérable avec la logique actuelle de fonctionnement de l'économie mondiale et du capitalisme néo-libéral.

Cette logique est strictement inverse car elle vise à tout marchandiser ; et c'est pour cette raison qu'une organisation comme l'OMC a pris une telle importance dans le système des institutions internationales. Donc, affirmer que l'on veut quitter la logique strictement financière suppose la construction de rapports de force considérables. Il faut bien reconnaître que nous n'avons pas été capables, jusqu'à présent, de les construire.

Le deuxième point est la question de l'Etat, qui est compliquée. A la fois, il y a des critiques tout à fait justifiées sur l'Etat : un fonctionnement bureaucratique, une lourdeur de réactions, etc. Mais c'est - au niveau national en tout cas - le seul lieu qui existe dans lequel peut se construire la notion d'intérêt général. Il faut s'interroger sur le diagnostic qui fait dire que « l'Etat est délégitimé par ses insuffisances administratives, mais aussi l'Etat n'a plus les moyens d'amener des politiques publiques (endettement, etc) ». Si aujourd'hui l'Etat a de moins en moins de moyens de mener des politiques publiques, c'est parce qu'il ne se donne pas les moyens de les mener. Par exemple, il existe depuis maintenant une quinzaine d'années, une contre-révolution fiscale, c'est-à-dire que tous les gouvernements, de droite ou de gauche, prennent des mesures visant à diminuer les impôts payés par les classes les plus favorisées. On sait que 80 % des baisses d'impôts en France profitent à 10 % des plus riches de la population. Nous nous privons donc de moyens budgétaires pour mener des politiques publiques.

Le problème posé à l'échelle nationale, mais évidemment à l'échelle européenne, c'est « quelle politique fiscale, aujourd'hui, faudrait-il mettre en place à l'échelle nationale et à l'échelle européenne ? ». Il renvoie évidemment à l'incapacité, au niveau européen, de construire une harmonisation fiscale permettant de véritables politiques fiscales européennes. Le budget européen est totalement dérisoire et ne permet aucune action.

On dit que l'Etat n'a plus les moyens, mais les gouvernements prennent des décisions en ce sens pour ensuite justifier la logique de privatisation d'un certain nombre d'activités publiques.

### **Alain LORET**

Le discours qui est tenu encadre, généralise très largement le propos lié à l'économie sportive, et c'est de ce point de vue qu'il y a certainement complémentarité et échange.

Je voudrais préciser un certain nombre d'aspects. Tout d'abord, je ne crois pas qu'il faille sortir le sport de l'économie mondiale, mais réguler l'économie sportive mondiale. C'est cette notion de régulation qui me paraît essentielle. Ce serait un combat d'arrière-garde parce qu'actuellement les jeux sont faits, le sport est entré très clairement dans une logique de développement économique. Il s'agit simplement de savoir si, d'une part, il est possible de réguler l'économie sportive mondiale, et d'autre part si c'est souhaitable. Je pense qu'ici, chacun considère que c'est souhaitable.

Est-ce possible ? Je pense que oui et j'en veux pour preuve le fait que le spectacle sportif, le « sport qui se regarde » doit obligatoirement entrer dans une logique, celle de « l'équilibre compétitif ». Cet équilibre oblige les clubs professionnels à entrer dans une économie régulée. S'ils ne le font pas, l'équilibre compétitif n'existe pas et la logique du spectacle devient moins intéressante. Il s'agit simplement de prendre, en regard de ce que je viens de vous dire, l'exemple des ligues professionnelles nord-américaines.

Il est quand même extraordinaire de considérer qu'au sein même de l'économie la plus libérale qui soit en Amérique du Nord, le sport soit entré dans une logique coopérative, strictement régulée. Dans une ligue professionnelle nord-américaine, ce n'est absolument pas la doctrine libérale qui relève de son management, mais une forme de coopération, de mutualisation des ressources. L'équilibre compétitif du « sport qui se regarde » est là. Il faut mutualiser les ressources, sinon le spectacle sportif perd en qualité. La logique de mon raisonnement n'est pas du tout la même que celle de Monsieur KHALFA ; je prends en considération qu'il existe une véritable spécificité à l'économie du « sport qui se regarde ».

### **Colin MIEGE**

Vous parlez de l'exception sportive. Si on dit que l'UNESCO doit établir le sport comme bien public mondial, qu'il faut sanctuariser ce domaine-là, on va parler d'exception sportive. Attention, le débat est déjà clos, en tout cas au niveau européen. Les premiers à demander l'exception sportive ont été les grandes fédérations sportives internationales, et pour des motifs peu avouables. C'était à travers l'exception sportive, et le souci légitime que vient d'évoquer Alain LORET, c'est-à-dire maintenir l'équilibre des compétitions, d'éviter l'élimination des concurrents pour des considérations uniquement économiques, que les grandes fédérations ont aussi souhaité que le droit communautaire ne vienne pas les ennuyer et puisse les laisser continuer à faire leurs affaires comme elles l'entendent.

Vous voyez que la notion d'exception sportive peut partir d'une considération très noble et très généreuse, et aboutir à des résultats qui ne seraient pas forcément très glorieux.

Le débat a été tranché par les instances communautaires et il n'est pas question d'exempter le sport - dans sa dimension économique - des règles liées à la concurrence, à la libre circulation etc. En revanche, il est très possible, et c'est la ligne actuelle au niveau européen, de prendre en compte les spécificités du sport, pour lesquelles une déclaration a été annexée au Traité de Nice en 2000, et le nouvel article qui doit figurer dans la constitution prévoit bien que le sport doit être pris en compte dans sa dimension sociale, éducative, l'enjeu des compétitions doit être préservé, etc.

Il est ennuyeux que la dimension économique et la dimension sportive soient totalement imbriquées et il est difficile de les dissocier. On cherche quelque part à trouver le moyen de préserver les intérêts du sport, la spécificité du sport, sa dimension sociale et culturelle, tout en n'ayant pas en matière sportive une zone de non droit, qui était quand même celle que souhaitaient les fédérations, pour des motifs peu avouables.

Si l'on aboutissait à une convention internationale sous l'égide de l'UNESCO, on risquerait d'avoir un texte général partout, qui n'aboutisse à rien. Actuellement, nous sommes quand même dans cette situation, c'est-à-dire que le sport - dans sa dimension économique - est soumis au droit communautaire de façon très nette ; et qu'en revanche le sport - dans sa dimension autre bien public - est de la compétence des Etats membres dans leur grande diversité et dans leurs inspirations philosophiques particulières.

#### **René MOUSTARD**

Deux remarques qui feront la transition avec la suite. Ce que l'on vient d'entendre confirme bien le socle de notre projet de travail de rassemblement : penser le sport à l'échelle de la société globale d'aujourd'hui. Le cadre que nous donne une explication minimum de ce qu'est la société nous interpelle pour savoir comment faire la relation avec les questions internes, spécifiques.

Donc, cela fonde bien la logique ANS qui est de ne pas se limiter à aborder les questions du sport strictement sous l'angle de l'institution sportive et de ses problèmes.

Quant à ma deuxième remarque, même si aujourd'hui on ne l'a pas travaillée longuement, il est important de jeter un regard rétrospectif et de se placer dans l'évolution longue durée. Les fameuses années d'après-guerre et la période des « trente glorieuses » évoquées ont produit aussi une forme de développement du système et des activités physiques chez nous. Il n'est donc pas surprenant que la crise évoquée par certains soit concomitante à des phénomènes de crise qui émergent de la phase suivante.

Nous sommes donc au cœur de questions de cette nature qui valident bien l'hypothèse de travail qui vise à s'interroger sous différents angles pour appréhender l'état actuel du système et réfléchir à la manière de travailler sur l'éclairage à apporter sur ces aspects, qui est la fonction des ANS, et laissons aux autres le soin de savoir si tout cela pourra conduire réellement à des décisions qui ne relèvent pas de notre niveau.